

PER
B-226

BULLETIN DE LA FERME



COOPÉRATION, CULTURE MARAÎCHÈRE
INDUSTRIE LAITIÈRE, ÉLEVAGE, AVICULTURE

PARAIT TOUS
LES JEUDIS

APICULTURE ET
INDUSTRIE
SUCRIÈRE

FONDÉ EN 1913
FOUNDED IN 1913

VOLUME XXII, No 31

QUÉBEC

2 AOÛT 1934

UN VOLUME que tous les cultivateurs devraient avoir sous la main; le tome premier du manuel d'Agriculture préparé en collaboration par les professeurs de l'École d'Agriculture de Ste-Anne de la Pocatière

“LES CHAMPS”

Ce manuel est rédigé dans un style remarquablement simple à la portée de tous les cultivateurs. Tous les chapitres sont abondamment illustrés.

Les matières traitées dans ce volume sont :

Etude et fertilisation du sol
Engrais de ferme
Éléments de Chimie.
Travaux du sol,
Étude des plantes
Maladies des plantes.
Système de culture
Céréales et plantes fourragères.
Horticulture et culture fruitière.

Béni par Son Éminence le cardinal Villeneuve; hautement approuvé par l'Hon. Adélard Godbout, et fortement recommandé par M. l'abbé Honorius Bois, à tous les agriculteurs jeunes ou vieux qui désirent s'instruire des choses de leur profession.

Vous pouvez vous procurer cet excellent manuel soit:

- 1^o En adressant \$1.25 pour un an d'abonnement au "Bulletin de la Ferme" et une copie du volume "Les Champs".
- 2^o Ou le gagner sans déboursier un centin en collectant, dans votre paroisse, six abonnements, à notre journal, anciens ou nouveaux, au prix spécial de 50c par année.

Dans l'un ou l'autre cas adressez argent et commande à

Le BULLETIN de la FERME, Ltée

Case 159,

Bureau de Poste, St-Roch,

Québec

2

2

2

Les Expositions de Québec

L'exposition régionale

LUNDI ET MARDI—3 ET 4 SEPTEMBRE 1934

RÈGLEMENTS SPÉCIAUX

Les règlements de l'Exposition Régionale sont les mêmes que ceux de l'Exposition Provinciale, en plus ceux qui suivent:

1. Seuls les éleveurs des comtés suivants ont droit de participer à l'Exposition Régionale: Québec, Portneuf, Lotbinière, Mégantic, Beauce, Dorchester, Lévis, Bellechasse, Montmagny, L'Islet, Kamouraska, Rimouski, Matane, Gaspé, Bonaventure, Montmorency, Charlevoix, Lac St-Jean, Chicoutimi, Saguenay et Îles de la Madeleine.

2. Il faut être membre du Syndicat des Éleveurs du district de Québec pour exposer. La contribution est de \$1 par année et devra accompagner l'inscription si elle n'a pas déjà été payée pour l'année.

Les inscriptions doivent se faire le ou avant le mardi, 14 août 1934, elles sont gratuites. La Commission retiendra cependant 5% aux exposants qui remporteront des primes et 10% sur les entrées acceptées entre les 15 et 20 août.

CHEVAUX

CLASSES—1. PERCHERONS—2. BELGES—3. CANADIENS

Prix offerts: \$326 pour chaque race

- Sections:
1. Etalon, 1 an: \$7, 5, 4, 3, 2.
 2. Etalon, 2 ans: \$8, 7, 6, 4, 2.
 3. Etalon, 3 ans: \$10, 9, 8, 6, 5.
 4. Etalon, 4 ans et plus: \$11, 10, 8, 6, 5.
 5. Etalon, champion: Ruban.
 6. Poulache, 1 an: \$7, 5, 4, 3, 2.
 7. Poulache, 2 ans: \$8, 7, 5, 4, 2.
 8. Poulache, 3 ans: \$8, 7, 6, 5, 3.
 9. Jument, 4 à 6 ans: \$10, 9, 8, 6, 5 (peut-être plus âgée si elle est en gestation).
 10. Jument avec poulain: \$11, 10, 8, 6, 5.
 11. Jument, championnat: Ruban.
 12. Progéniture d'un étalon—3 animaux de tous âges (femelles, étalons ou hongres), pas nécessairement élevés par l'exposant, ni sa propriété: \$10, 8, 5.
 13. Progéniture d'une jument—2 animaux, mâles ou femelles, pas nécessairement élevés par l'exposant, ni sa propriété: \$10, 8, 5.

CLASSE 4—CLYDESDALES

Prix offerts: \$125.00

- Sections:
1. Etalon, 1 an: \$7, 4, 2.
 2. Etalon, 2 ans: \$8, 5, 2.
 3. Etalon, 3 ans et plus: \$9, 6, 2.
 4. Etalon, champion: Ruban.
 5. Poulache, 1 an: \$6, 4, 2.
 6. Poulache, 2 ans: \$8, 7, 2.
 7. Jument, 3 à 6 ans: \$8, 7, 2 (peut-être plus âgée si elle est en gestation).
 8. Jument, avec poulain: \$9, 6, 2.
 9. Jument, championnat: Ruban.
 10. Progéniture d'un étalon—3 animaux de tous âges (femelles, étalons ou hongres), pas nécessairement élevés par l'exposant, ni sa propriété: \$6, 4.
 11. Progéniture d'une jument—2 animaux, mâles ou femelles, pas nécessairement élevés par l'exposant, ni sa propriété: \$6, 4.

CLASSE 5 JUMENTS ET POULICHES CROISÉES

Prix offerts: \$125

- Sections:
1. Jument de trait, 4 à 6 ans avec poulain: \$11, 9, 7, 6, 5, 3, 2.
 2. Jument, 3 ans: \$9, 7, 6, 5, 4, 3.
 3. Poulache, 2 ans: \$7, 6, 5, 4, 3, 2.
 4. Poulache, 1 an: \$6, 5, 4, 3, 2, 1.

CLASSE 6—CHEVAUX SOUS HARNAIS

Prix offerts: \$75

1. Jument ou hongre, pesant de 1200 à 1400 lbs, à une voiture de marché: \$9, 7, 5, 3, 1.
2. Paire de juments ou hongres, pesant 1400 lbs, et plus, à un wagon lourd de ferme: \$14, 12, 10, 8, 6.

BOVINS

CLASSE—7. AYRSHIRES—8. CANADIENS—9. HOLSTEINS

Prix offerts: \$500 pour chaque race

- Sections:
1. Taureau, moins 1 an: \$6, 5, 4, 3, 2, 1.
 2. Taureau, 1 an moins de 2 ans: \$8, 6, 5, 3, 2, 1.
 3. Taureau, 2 ans et moins de 3 ans: \$10, 8, 6, 4, 3, 1.
 4. Taureau, 3 ans et plus: \$13, 11, 9, 8, 6, 3, 1.
 5. Mâle, champion junior: Ruban.
 6. Mâle, champion senior: Ruban.
 7. Mâle, grand champion: Ruban.
 8. Taure, moins d'un an: \$5, 4, 3, 2, 1.
 9. Taure, 1 an et moins de 2 ans: \$6, 5, 4, 3, 2, 1, 1.
 10. Taure en gestation, 2 ans et moins de trois ans: \$7, 5, 4, 3, 2, 1.
 11. Vache tarie, en gestation, 3 ans et moins de 5 ans: \$8, 7, 5, 4, 3, 1.
 12. Vache tarie, en gestation, 5 ans et plus: \$9, 8, 6, 5, 4, 2.
 13. Vache en lait, 2 ans et moins de 3 ans: \$7, 5, 4, 3, 2, 1.
 14. Vache en lait, 3 ans et moins de 4 ans: \$10, 8, 7, 5, 3, 2.
 15. Vache en lait, 4 ans et plus: \$12, 10, 8, 7, 6, 5, 3, 2.
 16. Femelle, champion junior: Ruban.
 17. Femelle, champion senior: Ruban.
 18. Femelle, grand championnat: Ruban.
 19. Troupeau junior ou d'éleveurs
1 taureau et 4 femelles, tous ayant moins de 2 ans; les femelles doivent avoir été produites par l'exposant et lui appartenir: \$10, 8, 6, 4, 2.
 20. Progéniture senior du père
3 animaux n'ayant pas moins de 2 ans—sous réserve de la limite d'âge spécifiée à l'article 11—dont 1 seulement peut être un mâle; il n'est pas exigé que ces animaux soient produits par l'exposant ou qu'ils lui appartiennent: \$13, 10, 8, 5.
 21. Progéniture junior du père
3 animaux de moins de deux ans, dont 1 seulement peut être un mâle, tous produits par l'exposant et lui appartenant: \$13, 10, 8, 5.
 22. Progéniture de la mère
2 animaux, d'un sexe ou de l'autre—sous réserve de la limite d'âge spécifiée à l'article 11—il n'est pas exigé que ces animaux aient été produits par l'exposant ou qu'ils lui appartiennent: \$13, 10, 8, 5.

CONCOURS INTERCOMTÉS

CLASSES—11. AYRSHIRES—12. CANADIENS—13. HOLSTEINS

Les institutions subventionnées par les ministères de l'Agriculture n'auront pas droit de contribuer des animaux à ces groupes. Tout animal inscrit dans les troupeaux de comtés, doit l'être au nom du propriétaire dans les sections individuelles.

Prix offerts: \$295

Troupeau de comté: composé d'un taureau de plus de deux ans, de 3 femelles de plus de deux ans, ayant donné veau, et de 2 femelles de deux ans ou moins n'ayant pas donné veau. Pour le troupeau de comté, le même éleveur ne pourra fournir plus de deux sujets faisant partie de cet exhibit: \$65, 55, 45, 40, 35, 30, 25.

MOUTONS

CLASSES—14. LEICESTERS—15. OXFORDS—16. SHROPSHIRE—17. HAMPSHIRE

Prix offerts: \$75—Société des Éleveurs: \$7.50

- Sections:
1. Bélier, 2 ans et plus: \$5, 3, 2, 1.
 2. Bélier, 1 an: \$5, 3, 2, 1.

L'exposition Provinciale

SAMEDI 1er, DIMANCHE 2, LUNDI 3, MARDI 4, MERCREDI 5, JEUDI 6, VENDREDI 7, SAMEDI 8 SEPTEMBRE 1934

Les règlements sont les mêmes que l'an dernier, plus le suivant:

POUR CHAQUE TÊTE DE BÉTAIL OU DE CHEVAL—Jument et poulain comptant pour une tête—il sera exigé un droit d'inscription de 25 centins, lequel devra être envoyé en même temps que les formulaires d'entrées, par bon postal, mandat de poste, ou chèque accepté payable à l'ordre de la Commission de l'Exposition.

CHEVAUX

CLASSES—30. PERCHERONS—31. BELGES—32. CLYDESDALES—33. CANADIENS

Comité: J.-J. Gautreau, surintendant, Pierre Labrecque, A. J. Ness, Gaston Marsan

Prix offerts: \$750

- Sections:
1. Poulain, 1 an: \$12, 9, 7, 4, 3.
 2. Etalon, 2 ans: \$17, 12, 7, 6, 4.
 3. Etalon, 3 ans: \$27, 22, 12, 8, 4.
 4. Etalon, 4 ans: \$37, 27, 17, 13, 9, 4.
 5. Etalon, championnat: Ruban.
 6. Poulache, 1 an: \$12, 9, 6, 4, 3.
 7. Poulache, 2 ans: \$18, 13, 9, 6, 3.
 8. Jument, 3 ans: \$23, 18, 13, 9, 7, 4.
 9. Jument, 4 à 6 ans: \$27, 22, 17, 12, 9, 4, 3 (peut être plus âgée si elle est en gestation).
 10. Jument avec poulain: \$32, 27, 22, 17, 12, 10, 6.
 11. Jument, tout âge, championnat: Ruban.
 12. Progéniture d'un étalon—3 animaux de tout âge—étalon, jument ou hongre—pas nécessairement élevés par l'exposant, ni sa propriété: \$22, 16, 10, 8.
 13. Progéniture d'une jument—2 animaux de tout âge—mâles ou femelles—pas nécessairement élevés par l'exposant, ni sa propriété: \$22, 16, 10, 8.

CLASSE—34. CHEVAUX CROISÉS

Prix offerts: \$125

- Sections:
1. Jument de trait, 4 à 6 ans avec poulain: \$11, 9, 7, 6, 5, 3, 2.
 2. Jument de 3 ans: \$9, 7, 6, 5, 4, 3.
 3. Poulache de 2 ans: \$7, 6, 5, 4, 3, 2.
 4. Poulache de 1 an: \$6, 5, 4, 3, 2, 1.

CLASSE 35—CHEVAL DE ROUTE

Prix offerts: \$55

- Sections:
1. Cheval seul sous harnais: \$10, 8, 6.
 2. Paire sous harnais: \$12, 10, 8.

CLASSE 36

- Sections:
1. Cheval seul conduit par une dame: Ruban.
 2. Paire conduite par une dame: Ruban.

CLASSE 37—CHEVAUX DE VOITURE

Prix offerts: \$35

- Section:
1. Cheval seul—jument ou hongre—15-2 et plus, à une voiture de livraison: \$12, 10, 8, 5.

PARADE

CLASSE 38

Prix offerts: \$100

Le meilleur exhibit de trois sujets enregistrés de race Percheronne, Belge, Clydesdale ou Canadienne.

BOVINS

Règlements spéciaux

1. Tous les animaux devront être sur les terrains pour le samedi, 1er septembre.
2. L'âge des bovins sera calculé à partir du 1er août, sauf pour la race Shorthorn dont les classes juniors seulement seront calculées du 1er janvier.
3. Les exposants sont priés de se procurer du vétérinaire en charge de leur district, la formule H de A., forme No 4a, d'y inscrire tous les numéros d'oreilles des animaux qu'ils désirent exposer, et faire accepter et certifier cette formule par le vétérinaire fédéral, avant le départ de leurs animaux pour l'exposition.
4. Le vétérinaire fédéral devra remplacer les numéros d'oreilles perdus avant l'expédition des

3. Agneau: \$5, 3, 2, 1.
4. Brebis, 2 ans et plus: \$5, 3, 1.
5. Brebis, 1 an: \$5, 3, 2, 1.
6. Agnelle: \$5, 3, 2, 1.
7. Troupeau: 1 bélier, 1 brebis de 2 ans; 1 brebis d'un an, 1 agnelle: \$7, 5, 3, 1, 50.

PORCS

CLASSE—18. YORKSHIRES

Prix offerts: \$100—Société des Éleveurs: \$10

- Sections:
1. Verrat, 1 an et plus: \$8, 6, 4, 2.
 2. Verrat, 6 à 12 mois: \$6, 4, 2, 1.
 3. Verrat, 3 à 6 mois: \$5, 3, 2, 1.
 4. Truie, 1 an et plus: \$8, 6, 4, 2.
 5. Truie, 6 à 12 mois: \$6, 4, 2, 1.
 6. Truie, 3 à 6 mois: \$5, 3, 2, 1.
 7. Troupeau: 1 verrot et 2 truies, tous au-dessous de 1 an: \$10, 7, 5.

CLASSES—19. BERKSHIRES—20. TAM-WORTHS

Prix offerts: \$50—Société des Éleveurs: \$5

- Sections:
1. Verrat, 1 an et plus: \$5, 3, 2.
 2. Verrat, 6 à 12 mois: \$3, 2, 1.
 3. Verrat, 3 à 6 mois: \$3, 2, 1.
 4. Truie, 1 an et plus: \$5, 3, 2.
 5. Truie, 6 à 12 mois: \$3, 2, 1.
 6. Truie, 3 à 6 mois: \$3, 2, 1.
 7. Troupeau: 1 verrot et 2 truies, tous au-dessous de 1 an: \$6, 3, 2.

animaux pour l'exposition, car aucun animal n'entrera sur le terrain de l'exposition s'il n'a son numéro d'oreille.

Titre de production—Catégories laitières ou à deux fins.

5. Toute femelle âgée de moins de quatre ans n'ayant aucun des titres donnés ci-dessous ne peut recevoir que 80% de l'argent des prix gagnés:

a) Issue d'une mère inscrite au Livre d'Or.

b) Issue d'un taureau d'enregistrement supérieur, ou d'enregistrement sélectif.

c) Issue d'un taureau inscrit au Livre d'Or.

d) Qualifiée pour l'inscription au Livre d'Or.

6. Toute femelle âgée de quatre ans et de moins de six ans n'ayant pas une production inscrite au Livre d'Or, ne peut recevoir que 80% de l'argent des prix qu'elle aura gagnés.

7. Aucune femelle âgée de six ans et plus n'est éligible pour présentation à l'exposition, à moins qu'elle n'ait au moins une production inscrite au Livre d'Or. Si elle a moins de deux productions, elle ne peut recevoir que 80% de l'argent des prix qu'elle aura gagnés.

8. Un taureau n'ayant aucun des titres mentionnés ci-dessus ne peut recevoir que 80% de l'argent des prix qu'il aura gagnés.

a) Issu de mère inscrite au Livre d'Or.

b) Issu d'un taureau d'enregistrement supérieur ou d'enregistrement sélectif.

c) Issu d'un taureau inscrit au Livre d'Or.

9. Les certificats délivrés par les sociétés de contrôle laitier en Grande-Bretagne ou dans les autres pays seront acceptés, à condition que les productions notées satisfassent aux exigences du Livre d'Or Canadien.

Note.—Toutes les productions doivent être complètes et les certificats délivrés avant que les animaux soient exposés.

10. Santé et épreuves de l'aptitude à la reproduction:

a) Épreuve à la tuberculine.—Tous les bovins exposés devront être éprouvés à la tuberculine suivant l'un des systèmes du département fédéral de l'Agriculture.

b) Retouchage des animaux.—Les pratiques contre nature dans la préparation des animaux ne sont pas tolérées, et tous les bovins inscrits aux concours doivent être présentés aux juges sous leur conformation naturelle et dans leur état physique naturel.

c) Aptitudes à la reproduction.—Au cas où les juges ou les fonctionnaires préposés entendent douter des aptitudes relatives à la capacité de reproduction de l'animal, ils peuvent exiger que l'exposant de cet animal fournisse des preuves satisfaisantes pour les juges.

11. Limites d'âge pour les bovins.—Après l'âge de six ans ou plus, l'animal inscrit dans les catégories de bovins de race pure ne sera représenté aux concours que par sa progéniture, sauf les exceptions que voici:

a) Femelles laitières, comme spécifié à l'article 7.

b) Femelles à deux fins, comme spécifié à l'article 7.

c) Taureaux, lorsque trois de leur progéniture, ayant moins de deux ans, sont présentés à l'exposition.

d) Taureaux, inscrits au Livre d'Or, dans les cas des races laitières ou à deux fins, comme spécifié à l'article 8.

12. Dans les classes de pur sang, les animaux châtés ne sont pas éligibles.

13. Chaque exposant pourra faire plus d'une entrée par section d'exhibits individuels, mais n'aura droit qu'à un seul prix, quant aux sections de "progéniture", un exposant ne pourra participer qu'à un seul exhibit par race pour un même taureau ou une même vache. Il ne peut faire concourir le même animal dans plus d'une section, excepté pour les troupeaux, les prix spéciaux, les rubans, les parades, les sections de progéniture ou autrement spécifiées.

14. Chaque exposant devra produire, lors du paiement des prix, les certificats d'entrée au Livre d'Or des vaches primées et où les inscriptions au Livre d'Or sont exigées.

15. Voir aussi règlements généraux, page 16.

16. Prix de championnat.—Tout animal éligible pour être présenté dans les catégories séparées et éligible pour remporter un grand championnat.

BOVINS LAITIERS

CLASSES—50. AYRSHIRES—51. CANADIENS—52. HOLSTEINS

Comité: R.-P. Sabourin, surintendant, L.-J. Simard, général; M. Leclerc, Ayrshires; J.-H. Tessier, Canadiens et Eugène Boivin, Holsteins

Prix offerts: \$1,400.00

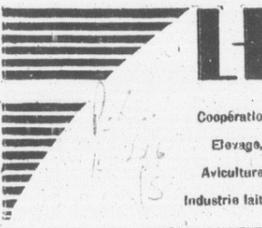
Tous les taureaux doivent provenir d'un père qualifié au Livre d'Or ou au Livre d'Elite, ou d'une mère qualifiée au Livre d'Or.

- Sections:
1. Taureau, moins d'un an: \$13, 10, 9, 7, 6, 5, 4.
 2. Taureau, 1 an et moins de 2 ans: \$16, 13, 10, 9, 7, 6, 4, 2.
 3. Taureau, 2 ans et moins de 3 ans: \$20, 16, 12, 10, 6, 4, 2.
 4. Taureau, 3 ans et plus: \$30, 26, 22, 15, 11, 7, 6, 4.
 5. Taureau, champion junior: Ruban.
 6. Taureau, champion senior: Ruban.
 7. Taureau, grand champion: Ruban.
 8. Taure, moins d'un an: \$10, 8, 7, 6, 5, 4, 3, 2, 1.
 9. Taure, 1 an et moins de 2 ans: \$13, 10, 9, 8, 6, 4, 2, 1.
 10. Taure, en gestation, 2 ans et moins de 3 ans: \$18, 14, 10, 8, 5, 3, 2.
 11. Vache tarie, en gestation, 3 ans et moins de 5 ans: \$20, 16, 12, 8, 5, 3, 2, 1.
 12. Vache tarie, en gestation, 5 ans et plus: \$25, 20, 16, 13, 10, 8, 6, 4, 3, 2.
 13. Vache en lait, 2 ans et moins de 3 ans: \$20, 16, 12, 8, 5, 3, 2.
 14. Vache en lait, 3 ans et moins de 4 ans: \$23, 18, 14, 11, 9, 7, 4.
 15. Vache en lait, 4 ans et plus: \$28, 23, 18, 15, 12, 9, 7, 5, 3, 2.
 16. Vache, championne junior: Ruban.
 17. Vache championne senior: Ruban.
 18. Vache, grand championnat: Ruban.
 19. Troupeau junior ou d'éleveurs
1 taureau et 4 femelles, tous ayant moins de 2 ans; les femelles doivent avoir été produites par l'exposant et lui appartenir: \$16, 12, 8, 5, 2.
 20. Progéniture senior du père
3 animaux de pas moins de 2 ans—sous

(Suite au dernier convert)



Texte détérioré



Volume XXII—Henri C

Le cheval

Si vous traitez bien vos chevaux, vous devez alors bien soigner l'ami le plus fidèle, le plus utile à l'homme des temps modernes. Il est donc certaines choses que vous devez pas faire lorsque vos chevaux souffrent de boiterie ou de quelque chose de ce genre. Nous résumons quelques avis dont il sera de tenir compte:

Quand vos chevaux souffrent de boiterie, ne les faites pas trotter, ne les faites pas sauter, ne les faites pas courir. Le texte de les soulager du mal que si les intestins sont gonflés, l'accumulation des gaz, l'effort provoqué pourrait causer la rupture de l'intestin.

Ne laissez pas coucher le cheval sur le pavé de l'écurie, lui plutôt une bonne litière.

Ne prenez pas conseil de personnes venues, ni du charlatan local, mais courez à un vétérinaire compétent.

Ne faites pas prendre de médicaments parce qu'il provoquera le vomissement et le cheval ne peut restituer, causer beaucoup de mal.

Et surtout ne donnez pas de nourriture car c'est un poison dangereux, ne doit employer que sur l'avis d'un vétérinaire.

FAITES PLUTÔT CE

Dès qu'un cheval est pris de boiterie, on doit faire une bonne litière, nageant pas la paille, puis les services du médecin vétérinaire résident trop loin de chez vous, venir assez vite, vous pouvez donner deux onces d'esprit de menthe aromatisé dilué dans un verre d'eau chaude, aussi une once de benthine dans une pinte d'eau ou bien du chloral hydraté dans une pinte d'eau; videz les matières fécales qu'il peut contenir en donnant un lavement chaud et au savon de trois jours par injection.

L'agneau comestible

viande

L'offre d'agneaux de l'Ontario nuera à augmenter pendant les prochains jours qui vont suivre pour la demande des touristes, des étrangers et de nos propres Canadiens. Les agneaux naissent naturellement vers les premiers et plus saines pendant l'été. A. A. MacMillan, directeur fédéral de l'industrie animale, a dit que les centres de tourisme ont leur viande d'agneau spécialement de la localité, spécialement des centres se trouvent au milieu des tracts d'élevage. Le manège qui a fait sécher les pâturages et du centre de l'Ontario a attiré les touristes à liquider quelques agneaux ont exercé un effet sur les prix; cependant, dès que la litière s'améliore, le marché de la viande de fermeté. Nous

(suite à la page 31)

BUVEZ

LA BIÈRE

Dow

OLD STOCK

PRIME PAR LA FORCE ET PAR LA QUALITÉ

57F



ciiale

DI 4, MERCREDI 5,
PTREMBRE 1934

position, car aucun animal n'en-
rain de l'exposition s'il n'a son
ction—Catégories laitières ou à
de Agée de moins de quatre ans
le litres donnés ci-dessous ne peut
de l'argent des prix gagnés.
ère inscrite au Livre d'Or.
taureau d'enregistrement supé-
reusement sélectif.

ureau inscrit au Livre d'Or.
ur l'inscription au Livre d'Or.
le Agée de quatre ans et de moins
at pas une production inscrite au
ut recevoir que 80% de l'argent
a gagné.
elle Agée de six ans et plus
entation à l'exposition, à moins
moins une production inscrite au
le a moins de deux productions,
or que 80% de l'argent des prix
a.
'ayant aucun des titres mention-
nt recevoir que 80% de l'argent
a gagné.
inscrite au Livre d'Or.
ureau d'enregistrement supérieur
nt sélectif.
ureau inscrit au Livre d'Or.
is délivrés par les sociétés de con-
ande-Bretagne ou dans les autres
tés, à condition que les produc-
fassent aux exigences du Livre

les productions doivent être com-
ificates délivrés avant que les ani-
a.
reuves de l'aptitude à la repro-
a tuberculine.—Tous les bovins
tre éprouvés à la tuberculine sui-
èmes du département fédéral de

des animaux.—Les pratiques
la préparation des animaux ne
et tous les bovins inscrits aux
être présentés aux juges sous leur
relle et dans leur état physique

la reproduction.—Au cas où
ctionnaires préposés entredre
a relativement à la capacité de
animal, ils peuvent exiger que
animal fournisse des preuves
les juges.

se pour les bovins.—Après l'âge
l'animal inscrit dans les catégo-
race pure ne sera représenté au
a progéniture, sauf les exceptions

rière, comme spécifié à l'article 7.
eux fins, comme spécifié à l'ar-
sque trois de leur progéniture,
eux ans, sont présentés à l'expo-
srite au Livre d'Or, dans les cas
ou à deux fins, comme spécifié à

nesse de pur sang, les animaux
éligibles.

osant pourra faire plus d'une
n d'exhibits individuels, mais
n seul prix, quant aux sections
n exposant ne pourra participer
t par race pour un même taureau
e. Il ne peut faire concourir le
plus d'une section, excepté pour
prix spéciaux, les rubans, les
as de progéniture ou autrement

osant devra produire, lors du
les certificats d'entrée au Livre
imées et où les inscriptions au
gées.

glements généraux, page 16.
pionnat.—Tout animal éligible
dans les catégories séparées et
orter un grand championnat.

INS LAITIERS

AYRSHIRES—51, CANA-
—52, HOLSTEINS

abourin, surintendant, L.-J.
M. Leclerc, Ayrshires; J.-H.
diens et Eugène Bovin,
Holsteins

offerts: \$1,400.00

ux doivent provenir d'un père
Or ou au Livre d'Elite, ou d'une
livre d'Or.

d'un an: \$13, 10, 9, 7, 6, 5, 4,
et moins de 2 ans: \$16, 13, 10, 9,
et moins de 3 ans: \$20, 16, 12,
et plus: \$30, 26, 22, 15, 11, 7,

ion junior: Ruban,
ion senior: Ruban,
champion: Ruban,
un an: \$10, 8, 7, 6, 5, 4, 3, 2, 1,
moins de 2 ans: \$13, 10, 9, 8, 6,

tion, 2 ans et moins de 3 ans:
5, 3, 2,
estation, 3 ans et moins de 4
12, 8, 5, 3, 2, 1.
estation, 5 ans et plus: \$25,
8, 6, 4, 3, 2.

ans et moins de 3 ans: \$20, 16,
ans et moins de 4 ans: \$23, 18,
ans et plus: \$28, 23, 18, 15, 12,

ne junior: Ruban,
ne senior: Ruban,
ampionné: Ruban,
ou d'éleveurs

femelles, tous ayant moins de
elles doivent avoir été produites
et lui appartenir: \$16, 12, 8,
or du père
e pas moins de 2 ans—sous
dernier couvert)

LE BULLETIN DE LA FERME

REVUE HEBDOMADAIRE POUR LA FERME ET LE FOYER RURAL

Coopération,
Élevage,
Aviculture,
Industrie laitière.

Association des Éleveurs de Bétail Holstein
Friesian (Section de la province de Québec).
Société des Éleveurs de Bovins Canadiens.

Volume XXII—Henri Gagnon, Président

QUÉBEC 2 AOUT 1934

Frs Fleury, Gérant. Numéro 31

Le cheval

Si vous traitez bien vos serviteurs, vous devez alors bien soigner le cheval, l'ami le plus fidèle, le compagnon le plus utile à l'homme des champs. Il est donc certaines choses que vous ne devez pas faire lorsque vos chevaux souffrent de boiterie ou de quelque maladie que ce soit. Nous résumons ici quelques avis dont il sera profitable de tenir compte:

Quand vos chevaux souffrent de coliques, ne les faites pas trotter sous prétexte de les soulager du mal, parce que si les intestins sont gonflés par l'accumulation des gaz, l'effort ainsi provoqué pourrait causer la rupture de l'intestin.

Ne laissez pas coucher ni rouler mal sur le pavé de l'écurie, faites-lui plutôt une bonne litière.

Ne prenez pas conseil du premier-venu, ni du charlatan local, mais recourez à un vétérinaire compétent.

Ne faites pas prendre de soda à pâte parce qu'il provoquera le vomissement et le cheval ne peut restituer sans se causer beaucoup de mal.

Et surtout ne donnez pas d'aconit car c'est un poison dangereux que l'on ne doit employer que sur l'avis d'un vétérinaire.

FAITES PLUTÔT CECI

Dès qu'un cheval est pris de coliques on doit faire une bonne litière, en ménageant pas la paille, puis quérir les services du médecin vétérinaire. S'il réside trop loin de chez vous et ne peut venir assez vite, vous pourriez alors donner deux onces d'esprit d'ammoniaque aromatisé dilué dans seize onces d'eau chaude, aussi une once de térébenthine dans une pinte d'huile de lin, ou bien dans une pinte d'eau; vider le rectum des matières fécales qu'il pourrait contenir en donnant un lavement à l'eau chaude et au savon de trois à six pintes par injection.

L'agneau comme viande d'été

L'offre d'agneaux de l'année continuera à augmenter pendant les soixante jours qui vont suivre pour satisfaire la demande des touristes, des conventions, et de nos propres Canadiens qui se tournent naturellement vers les viandes plus saines et plus saines pendant l'été, dit A. A. MacMillan, de la Division fédérale de l'industrie animale. La plupart des centres de tourisme se procureront leur viande d'agneau sur les fermes de la localité, spécialement lorsque ces centres se trouvent au milieu des districts d'élevage. Le manque de pluie qui a fait sécher les pâturages de l'ouest et du centre de l'Ontario a forcé les cultivateurs à liquider quelques agneaux légers et non à point en juin. Ces agneaux ont exercé un effet déprimant sur les prix; cependant, dès que la qualité s'améliore, le marché donne une preuve de fermeté. Nous conseillons

(suite à la page 309)

Les juges aux expositions régionale et provinciale de Québec

Nous publions dans ce numéro une liste complète des prix qui sont accordés aux exhibits d'industrie animale aux expositions régionale et provinciale de Québec.

Les éleveurs qui se préparent à amener leurs animaux à ces tournois importants, trouveront dans cette liste les principaux règlements auxquels ils doivent se conformer pour y exposer.

Comme complément de cette liste, il nous est agréable de faire connaître ici les juges qui ont été choisis par le comité d'Agriculture de la Commission de l'Exposition et qui procéderont à l'expertise des classes de bétail à Québec, durant la grande semaine du 1er au 8 septembre.

A L'EXPOSITION PROVINCIALE

Les chevaux Belges, Percherons et Clydes seront jugés par le Dr J.-H. Vigneau, M. V., Trois-Rivières. Les chevaux Canadiens et croisés par M. Pierre Labrecque.

M. J.-A. Ste-Marie, fera le classement des bovins de race Ayrshire; M. Camille Bouchard, jugera les classes Holsteins, tandis que les exhibits de race Canadienne seront appréciés par M. L.-J. Simard.

Les classes ouvertes pour concours de troupeaux entre comtés seront jugées conjointement par MM. J.-A. Ste-Marie, Camille Bouchard et L.-J. Simard.

MM. C.-E. Rioux et X.-N. Rodrigue ont été choisis pour juger respectivement les espèces ovines et porcines.

A L'EXPOSITION PROVINCIALE

Les chevaux belges, percherons et Clydes, seront classés respectivement par MM. C. Taylor, L. C. McQuat et G. Hay.

Les chevaux Canadiens par MM. Dr J.-H. Vigneau et le Dr Ferd. Bédard.

Les classes de chevaux croisés par le Dr J.-H. Vigneau, M. V.

Le bétail Ayrshire sera apprécié par M. G. McMillan ou W. Greenshield; le bétail Canadien, par M. Stéphane Boily, tandis que le secrétaire de l'Association provinciale des Éleveurs de Holsteins, M. R. P. Charbonneau jugera les exhibits de cette race de bovins.

M. S.-J. Chagnon, régisseur de la Ferme-Ecole de Deschambault, placera les animaux Jersey.

Les juges des classes de bétail laitier ci-haut nommés jugeront la grande parade du bétail, dans le Colisée.

M. X.-N. Rodrigue, fera le classement des moutons et M. Raoul Dionne, agronome régional de St-Hyacinthe, celui des races porcines.

Au pavillon avicole, M. Lucien Crevier, de Ste-Martine, de Chateauguay, fera le travail d'expertise sur les exhibits de la basse-cour.

CHOSÉS D'UN AUTRE SIECLE

Ce que les vieux lisaient

Un remède contre la gale

L'expérience prouve que la benzine fait promptement périr les insectes parasites; mais c'est en irritant fortement la peau qu'elle obtient ce résultat, aussi des accidents graves peuvent être la suite de ces frictions. Une émulsion composée de 10 parties de benzine, quatre parties de savon vert et de 85 parties d'eau, employée en lavage, écarte tous ces accidents. Un cheval dont la peau présentait des croûtes de gale très étendues fut lavé trois fois par jour avec cette émulsion, ce qui les fit disparaître au bout de 14 jours. Cinq chevaux de la même étable qui étaient devenus galeux par contagion, ainsi que cinq vaches qui leur avaient succédé sans que l'on eut eu avant la précaution de purifier les lieux, ont également guéri par ces lavages. La dartre chez les bêtes à cornes, les chiens, les chats, disparaît de même après quelques lavages faits avec cette émulsion. (Revue d'économie rurale).

(Gazette des Campagnes, 9 juillet, 1868)

Pourquoi faut-il drainer?

Les avantages du drainage sont nombreux, nous en énumérons quelques-uns ici:

- 1.—Le drainage abaisse le niveau des eaux stagnantes à une profondeur suffisante pour qu'elles ne puissent plus nuire au développement des racines des récoltes.
- 2.—Il facilite le passage, à travers la couche arable et active, des eaux pluviales et des éléments de fertilité qu'elles peuvent apporter sur le sol qui les réunit.
- 3.—Il facilite à l'air le moyen de pénétrer dans le sol, jusqu'à la portée des racines, et jusqu'au contact des engrais dont il active la décomposition au profit des récoltes.
- 4.—Il ameublir les terres fortes.
- 5.—Il augmente la chaleur du sol, en diminuant l'évaporation superficielle de l'eau.
- 6.—Il augmente la fertilité du sol, par suite d'une introduction plus facile, d'un transport régulier, d'une transformation plus avantageuse des gaz et des substances propres à contribuer au développement des plantes cultivées.
- 7.—Enfin, il améliore considérablement l'état sanitaire des contrées où ces travaux sont exécutés sur une certaine étendue.

A cela on peut ajouter que le drainage produit une économie dans les frais de culture, qu'il permet de réduire le nombre d'animaux d'attelage, qu'il rend l'usage des instruments de labour moins rapide, qu'il modifie l'action des engrais, qu'il permet d'utiliser tout le terrain perdu par les fossés à ciel ouvert, enfin qu'il augmente la qualité autant que la

(suite à la page 309)

Une condition "sine qua non"

"C'est bien curieux, même en temps de rareté d'argent la clientèle est difficile".

Cette observation nous est faite par le boucher que nous fréquentons régulièrement, une fois la semaine, le samedi matin.

Même dans un quartier ouvrier, très affecté par le chômage, plaie des villes qui ne se guérit pas très vite, la clientèle est difficile. Ses regards se portent naturellement sur les beaux étalages, elle envie ce qui est attrayant, bien présenté et de belle qualité.

Questionnez n'importe quel marchand de denrées alimentaires sur les goûts du consommateur, il vous répondra invariablement: "La clientèle est difficile". Elle aime ce qui est beau, frais, et préfère souvent un produit bien présenté, lequel, en somme, n'est pas toujours plus savoureux qu'un autre de moins belle apparence. Il n'y a toutefois rien à dire, c'est le goût du client, plus rien à faire autre que de satisfaire à ce caprice si vous voulez que c'en soit un". C'est vous dire, que sous quelque système que se fasse le commerce des produits de la ferme, c'est la qualité qui compte avant tout. Il faut que le producteur se soumette aux goûts du consommateur.

L'intermédiaire ou les intermédiaires utiles ou inutiles n'achèteront que des produits qui répondront au besoin de la clientèle qu'ils servent. Que le plus fort volume de la production agricole passe

aujourd'hui par les mains des chaînes de magasins, organisations devenues puissantes dans nos villes; que vos produits soient achetés par des négociants indépendants; ayons même l'avantage de vendre directement à des coopérateurs de consommateurs, régime qui rapprocherait davantage le producteur du consommateur; ces coopérateurs de consommateurs, pour satisfaire leurs membres, rechercheront des produits de bonne qualité, bien classés et conformes aux goûts de leurs sociétaires.

Quelles que soient les conditions économiques, la valeur du pouvoir d'achat des classes urbaines, le mode de distribution des produits du sol, ce sera toujours la qualité qui en déterminera le prix.

Le producteur avisé, se tiendra au courant des lois qui gouvernent la classification des denrées alimentaires, il s'y conformera.

Les acheteurs de denrées alimentaires n'ont pas de parti-pris contre les cultivateurs de la province de Québec. Ils n'ont qu'une seule et légitime ambition: faire profiter leur négoce en servant leur clientèle comme celle-ci désire être servie. Naturellement s'ils ne trouvent pas chez nous des produits de qualité et classés il leur sera facile de s'approvisionner dans les autres provinces qui nous envient le marché que nous possédons.

Il y a deux mots qui devraient tinter

(suite à la page 309)



Pour les gens pressés

DANS ce numéro, le lecteur trouvera quelques notes très intéressantes, résultat d'une enquête qui vient d'être poursuivie par quelques techniciens compétents sur l'alimentation des troupeaux laitiers dans la région de Chicoutimi et du Lac St-Jean. Notre collaborateur Pierre-Antoine, qui porte une attention très spéciale au travail d'éducation agricole qui se poursuit depuis bientôt un an dans ce district particulier de notre province, spécialement renommé par la valeur de ses produits laitiers a bien voulu nous faire part de ses commentaires personnels au sujet de cette visite inquisitoire dont les conséquences ne nuiront certainement pas au progrès de la classe agricole laborieuse et très intéressée à l'amélioration de son sort que l'on rencontre dans les comtés de Roberval, Lac St-Jean et Chicoutimi district qui, disons-le en passant, fournit présentement le plus fort contingent d'adhérents au système provincial du contrôle laitier postal.

L'industrie des conserves est l'une des plus anciennes des industries organisées du Canada. La première fabrique a été établie à Grimsby, Ontario, en 1878.

Une compagnie d'assurance très puissante, estime qu'une personne sur sept qui sont assurées dans cette compagnie, se font tuer ou blesser chaque année.

On a fait une économie se montant à des milliers de dollars dans l'Alberta en se servant de sciure de bois pour la préparation des appâts à sauterelles, sur la recommandation des inspecteurs de la Division fédérale des semences; la quantité de son employée dans ces appâts n'étant que de 20 pour cent au lieu de 50 pour cent.

M. Georges Cayer, ex-député inspecteur général des fabriques de beurre et de fromage vient d'être nommé directeur de l'École provinciale de laiterie de St-Hyacinthe, en remplacement de feu M. Élie Fontaine.

M. M. Hudon, secrétaire de la Commission provinciale d'Industrie laitière succède à M. Georges Cayer, au poste d'inspecteur général des fabriques.

Sous les règlements modifiés de la Loi de l'industrie laitière, un classer de produits laitiers peut refuser de classer du beurre ou du fromage qui, dans son opinion, est à une température trop élevée ou à une température trop basse pour que l'examen puisse donner des résultats satisfaisants, à moins que la température du dit beurre ou fromage ne soit ramenée à un degré satisfaisant.

Les prévisions de la récolte de semence dans le Québec n'étaient pas des meilleures au 31 mai à cause de la sécheresse, surtout pour la graine de blé et de trèfle. Cependant, les cultivateurs s'étaient préparés à beaucoup augmenter leur production de semence, et une circulaire avait été envoyée aux producteurs pour les engager à profiter des services des inspecteurs de la Division des semences du Ministère fédéral de l'Agriculture.

Aux enchères de l'U.C.C. Les ventes du mardi, 24 juillet ont rapporté pour 1140 boîtes de beurre pasteurisé No 1, 1924c la lb.; pour 73 btes beurre pasteurisé No 2, 1824c la livre.

Il a été vendu également 508 boîtes de fromage blanc No 1 à 10c; 19 boîtes de No 2 à 9c; 240 boîtes de coloré No 1 à 10c et 71 boîtes de No 2 à 9c.

Ces ventes se font sous la direction de M. Clinton Henderson, pour le compte du Comptoir Coopératif de l'U.C.C., Limitée.

A Châteauguay Bassin, en ce moment se tient la réunion d'été des membres de la Société de Pomologie de la province de Québec. Le programme comporte une visite du verger de M. Stanton Jack, puis les conférences seront données au Collège Macdonald. Le congrès d'été se tient sous la présidence de M. P.-E. Smith de Hemmingford. Les conférenciers sont: MM. F. S. Browne, de la ferme expérimentale de Lennoxville, Qué.; J.-M. Talbot, du Service provincial de l'Horticulture; Don Blair, ferme centrale d'Ottawa, section de l'Horticulture; le professeur G. Bunting de Macdonald et J.-L. Webster du même institut.

Station expérimentale, Ste-Anne de la Pocatière, Qué.

Lettre hebdomadaire aux cultivateurs

QUATRIÈME ARROSAGE DES PATATES

Les épidémies d'échaudage qui se sont produites dans le passé nous sont toujours arrivées lorsque l'humidité et la chaleur créaient des conditions particulièrement favorables à leur développement.

Nos observations démontrent de plus que ces conditions avantageuses à l'éclosion des germes de l'échaudage sur les parties aériennes des plants de patates, sont surtout prépondérantes un peu avant ou après la floraison, à l'apparition d'une période humide, parfois froide et suivie de chaleur. L'on dit communément qu'un temps pesant, mort, écrasant ou étouffant suivi de coups de soleil et de petits orages est des plus propices à l'apparition et à l'extension de la brûlure tardive ou échaudage.

Pour arrêter un pareil fléau, une autre pulvérisation à la bouillie bordelaise doit être faite aussitôt que les conditions ci-haut décrites dominent dans le district. On se rappelle que la solution de bouillie bordelaise se prépare en faisant dissoudre 4 livres de sulfate de cuivre dans 4 gallons d'eau et les 4 livres de chaux vive sont diluées dans une égale quantité d'eau. Dans le baril, on verse le tout dans l'ordre suivant: 20 gallons d'eau, le sulfate de cuivre, 20 gallons d'eau et la solution de chaux, puis on mélange le tout uniformément avant de l'appliquer.

EMPÊCHER LA MATURITÉ DES MAUVAISES HERBES

Les mauvaises herbes ont acquis cette année une expansion des plus décourageantes, même pour les cultivateurs qui ont pris tous les soins d'épuration soit dans le choix de la semence ou dans la préparation du sol. Si une telle épidémie n'est pas attribuable au cultivateur soigneux, elle l'est aux "insoucieux" puisque ces plants ont une facilité particulière de dissémination avec l'aide du vent, à tel point qu'en un rien

de temps elles ont envahi tout un district.

Afin que ce fléau ne prenne encore plus d'envergure une autre année nous devons empêcher les mauvaises herbes de se rendre à maturité. Pour cela il faudrait faucher les bords des chemins, des clôtures et des tas de roches, les levées de fossées et partout où ces plantes trouvent un refuge favorable à leur croissance. Surtout dans les champs réservés à la production des graines de semence, il est de toute nécessité d'arracher à la main les plus dangereuses telles que Marguerite blanche dans le mil, Moutarde dans le grain et Laiteron dans le trèfle. Quelques heures ainsi dépensées réduiraient les dommages pour les années futures.

DÉS ALIMENTS VERTS AUX COCHONS

Peu de cultivateurs contestent aujourd'hui les multiples avantages des aliments verts pour tous les animaux et surtout les cochons soit au pacage ou servis à l'étable. Pour les cochons à l'engrais comme pour ceux qui sont en croissance, les aliments verts en même temps qu'ils suppléent la matière minérale, réduisent la consommation des grains et des moulées par leur haute valeur nutritive en protéine.

Toutefois, pour être succulents et nutritifs, les foin verts doivent être consommés avant qu'ils aient atteint leur plein développement. S'ils sont pâturés, il faudra empêcher les cochons de détruire la jeune herbe et s'ils sont donnés en dedans, il faudra leur en donner tous les jours dans les trémies mais en quantité modérée.

Les foin de luzerne, trèfle rouge et de navette sont des plus convenables aux cochons pour leur richesse en protéine, en matière minérale et comme nourriture médicinale. Comme herbe à pacage, ils sont également bons et le maximum de pousse en est obtenu quand ils sont pâturés alternativement.

Réunion des jeunes éleveurs le 6 août courant à Deschambault

Les membres de clubs de Jeunes Éleveurs, dirigés par M. Stéphane Boily, se réuniront le 6 août à la Ferme-Ecole provinciale de Deschambault.

Le programme de la journée sera sous la direction de MM. Camille Bouchard et R. Héon propagandistes en industrie animale pour ces deux districts.

Nous publions ici ce programme. Prière de prendre note que les heures indiquées correspondent à l'heure d'été.

PROGRAMME

10.00 heures, a. m.—Ouverture par MM. Camille Bouchard et R. Héon.

10.30 heures, a. m.—Expertise des classes suivantes:—

Vaches Canadiennes adultes; Génisses Canadiennes de 2 ans; Vaches Ayrshire adultes; Génisses Ayrshire de deux ans.

JUGES

MM. Adrien Morin; Andréa St-Pierre; Roland Sabourin; J.-A. Ste-Marie.

12.30 heures, p. m.—Dîner—

1.15 heures, p. m.—Discours-Bienvenue par M. S. Chagnon, Régisseur; M. Adrien Morin, Chef Service de l'Élevage, Québec; M. Stéphane Boily, Dir. Cercles de Jeunes Éleveurs; MM. les Députés du Fédéral et Provincial; MM. E. Brisebois; E. Gauthier et J.-A. Plante, Inspecteurs des Agro-

nomes; Officiers des Ministères Provincial et Fédéral.

2.00 heures, p. m.—Expertise: Raisons du jugement et examen oral.

2.30 heures, p. m.—Jeux, Courses, Amusements.

4.00 heures p. m.—Détermination des vainqueurs et distribution des prix.

5.00 heures, p. m.—Départ.

PRIX DONNÉS:

1.—Un octroi spécial de \$110.00 est accordé aux districts de Québec et Trois-Rivières par le Ministère Fédéral de l'Agriculture, pour être distribué le jour même du concours, par ordre de mérite aux jeunes juges participant aux différents concours d'expertise.

2.—Les champions jeunes juges de ces districts:—

a) Mériteront un voyage gratis à l'Exposition de Sherbrooke, afin de participer au grand Concours Provincial d'Expertise. L'équipe championne provinciale gagnera un voyage gratis à l'Exposition Royale d'Hiver de Toronto.

b) Auront droit de participer à Sherbrooke, au concours qui décernera les trois bourses d'études agricoles, accordées par le Ministère Provincial de l'Agriculture.

3.—Plusieurs autres prix spéciaux.

N. B.—Chacun devra apporter son panier pour le dîner; le thé ou café et les glaces seront servis par la Ferme de Deschambault.

Pour les gens pressés

Les Châtellains de Rideau Hall, Lord et Lady Bessborough séjournent en ce moment à la citadelle de Québec.

La France en deuil.—Le maréchal Lyautey, grand soldat et colonisateur du Maroc est mort la semaine dernière, dans sa paisible retraite de Thorey, à l'âge de 80 ans. L'illustre défunt était membre de l'Académie française, et dernier maréchal avec Pétain et Franchet d'Espèrey.

Sur le continent Américain, 100,000 personnes ont perdu la vie, l'an dernier, dans des accidents. Cela fait approximativement une perte de vie toutes les 5 1/2 minutes au cours de cette période. Mais la fraction des accidents ne s'arrête pas là. Pour chaque perte de vie, il y a environ 115 accidents entraînant l'invalidité.

Les recettes des C. N. R., augmentent. Durant les six premiers mois de 1934, les recettes du réseau ferroviaire national accusent un surplus sur les dépenses d'exploitation, de \$7,357,523, sur celles de la période correspondante de l'an dernier. Pour juin 1934 les recettes nettes sont de \$988,253 en 1933, de \$985,896 soit un surplus pour cette année de \$2,398.00.

75,000 bêtes, la plupart sans nourriture rodaient dans les enclos des abattoirs de Chicago, la semaine dernière lorsque 800 membres de la Livestock Handlers Union déclarèrent la grève et abandonnèrent subitement le travail.

La situation était particulièrement pénible pour des milliers de bestiaux que le gouvernement fit transporter sur des prairies asséchées de l'ouest, où ils étaient menacés de mourir de faim et de soif. Ils étaient amaigris et affaiblis, ces animaux offrent un spectacle pitoyable.

Empêchés de les conduire à la boucherie, des officiels durent se contenter de les abreuver et de les arroser pour les rafraîchir un peu. Plusieurs bêtes à cornes trop faibles pour se tenir sur leurs pattes furent abattues à coups de revolver par des agents du gouvernement.

La National Livestock Marketing Association, qui représente environ 300,000 éleveurs et soigneurs, a prié Washington d'intervenir le plus rapidement possible pour essayer de faire cesser cette grève désastreuse.

Les grévistes font le piquet autour des cours à bestiaux. Un seul cas de violence s'est produit, hier, quand un non-syndiqué fut frappé à la tête avec une barre de fer. Le nom de son assaillant n'est pas connu.

Avis est par le présent donné qu'une société coopérative agricole a été constituée dans le comté de Joliette, sous le nom de "Crèmerie Coopérative de Sainte-Elizabeth", et que son principal siège d'affaires est en la municipalité de Sainte-Elizabeth, comté de Joliette.

Les objets pour lesquels cette société a été formée sont: l'amélioration et le développement de l'agriculture ou de l'une ou de quelques-unes de ses branches, la fabrication du beurre ou du fromage ou des deux la vente et l'achat d'animaux, d'instruments d'agriculture, d'engrais commerciaux et d'autres objets utiles à la classe agricole, l'achat, la conservation, la transformation et la vente des produits agricoles.

Le ministre autorise la formation de cette société.

Québec, ce 23ème jour de juillet 1934.

Le sous-ministre de l'Agriculture,

J.-ANTONIO GRENIER.

AVIS DE CHANGEMENT DE NOM

"La Société Coopérative Agricole de Fruits et Légumes".

Vu la demande faite par le Bureau de Direction de la "Société Coopérative Agricole de Fruits et Légumes", que le nom de cette société coopérative soit changé en celui de "Coopérative de Fruits et Légumes de Saint-Pierre les Bécquets".

Vu qu'il convient d'accéder à cette demande;

Vu les pouvoirs qui nous sont donnés par l'article 10 de la Loi des sociétés coopératives agricoles, S. R. Q., 1925, ch. 57;

Avis est par les présentes donné que la ci-devant "Société Coopérative Agricole de Fruits et Légumes", est et sera à l'avenir connue et désignée sous le nom de "Coopérative de Fruits et Légumes de Saint-Pierre les Bécquets".

Québec, le 24 juillet 1934.

Le sous-ministre de l'Agriculture,

J.-ANTONIO GRENIER.

(Suite à la page 310)

Vie a

Lorsque depuis des années les cultivateurs d'une région spéciale, ainsi dire, dans la production pour répondre aux besoins de ceux qui leur était auparavant mal connus, presque tout à coup, par une dépression économique universelle, n'est pas du jour au lendemain possible de changer l'orientation des cultures pour répondre à ces nouveaux besoins.

Je qui précède définit assez bien les cas des cultivateurs de la région de St-Jean. Nous avons écrit quelques articles, l'automne dernier, de temps à autre par la suite dans quelle situation se trouvent les fermiers de ces comtés agricoles au temps dernier lorsque ce dilemme économique fut placé sous la plume de M. J.-Hyacinthe Bois, agronome.

Résumons brièvement ce qui a été écrit sur le sujet:

Les cultivateurs de cette région possèdent de grandes fermes partiellement. Les récoltes principales jusqu'à présent de foin, de blé, d'avoine, vendues bons prix, ont été réduites par suite de la dépression industrielle d'une part, et par suite de la baisse des prix de l'industrie laitière, d'autre part, oblige les cultivateurs, à se tourner vers l'industrie laitière, à travers cette industrie comme dans le cas du porc, les principaux revenus de la ferme.

Un programme de relèvement pour l'industrie laitière fut élaboré et soigneusement puis porté à l'attention des autorités civiles de chaque paroisse qui en ont la nécessité et ont apporté leur surveillance digne de mention de leur influence et de leur contribution à son exécution.

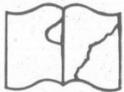
Ce programme d'action a été élaboré en prenant pour base les résultats d'enquêtes portant sur la capacité de production de chaque paroisse, les quantités obtenues à l'acre, les récoltes cultivées, du nombre de vaches sur chaque ferme, du nombre de lait livrée aux fabriques de fromage, etc.

Nous n'avons pas l'intention de nous occuper de celui indiquant une production de 12 lbs de gras de beurre par acre, preuve de la faible moyenne des troupeaux laitiers, d'une industrie fromagère à part entière.

Ce chiffre détermina l'importance à base du programme agricole, et depuis un an près de 1000 de Roberval, Lac St-Jean, St-Jean, plus de livres de gras de terre en culture, plus de terres.

Les agronomes, les spécialistes du Bureau régional de l'Agriculture, en collaboration avec le personnel de la Direction fédérale de l'Industrie laitière, de l'Agriculture, du Commerce, des agents du C.N.R., et de comités locaux, ont travaillé spécialement dans leur paroisse, à promouvoir, de stimuler, de développer, de faire travailler ferme à ferme, de ce mouvement. Quels résultats d'un si beau travail jusqu'à présent? Nous ne pouvons le dire, mais la partie naturellement intéressante est la suivante:

Le premier pas à faire est de gérer les étables d'une qua-



Vie agricole intense au Lac St-Jean

les gens pressés

clains de Rideau Hall, Lord et rough séjourner en ce modèlle de Québec.

ce en deuil. Le maréchal rand soldat et colonisateur du mort la semaine dernière, dans retraite de Thorey, à l'âge de lustre défunt était membre de française, et dernier maréchal et Franchet d'Espèrey.

ntinent Américain, 100,000 perdu la vie, l'an dernier, dans ts. Cela fait approximativement de vie toutes les 5'21" de cette période. Mais la rands ne s'arrête pas là. Pour e de vie, il y a environ 115 tréchant l'invalidité.

tes des C. N. R., augmentent, ux premiers mois de 1934, les reseau ferroviaire national surplus sur les dépenses d'ex- le \$7,357,523, sur celles de la espondante de l'an dernier. 1934 les recettes nettes sont en 1933, de \$985,896 soit un e cette année de \$2,398,00.

tes, la plupart sans nourriture ns les enclos des abattoirs de semaine dernière lorsque 800 la Livestock Handlers Union la grève et abandonnèrent le travail. tion était particulièrement r des milliers de bestiaux que ment fit transporter ici, les chées de l'ouest, où ils eurent mourir de faim et de soif. Déjà affaiblis, ces animaux offrent pitoyable.

de les conduire à la bouche- els durent se contenter de les de les arroser pour les rafraî- Plusieus bêtes à cornes trop se tenir sur leurs pattes furent ups de révolter par des agents ment.

al Livestock Marketing Asso- représente environ 300,000 soigneurs, a prié Washington le plus rapidement possible r de faire cesser cette grève

tes font le piquet autour des aiaux. Un seul cas de violence hier, quand un non-syndiqué la tête avec une barre de fer, n assaillant n'est pas connu.

par le présent donné qu'une ératrice agricole a été consti- comté de Joliette, sous le nom e Coopérative de Sainte-Eli- que son principal siège d'affa- municipalité de Sainte-Eli- de Joliette.

pour lesquels cette société e l'amélioration et le dévelop- agriculture ou de l'une ou de es de ses branches, la fabri- re ou du fromage ou des deux l'achat d'animaux, d'instru- riculture, d'engrais commer- tres objets utiles à la classe hat, la conservation, la trans- la vente des produits agri-

re autorise la formation de

23ième jour de juillet 1934. -ministre de l'Agriculture, J.-ANTONIO GRENIER.

CHANGEMENT DE NOM Coopérative Agricole de Fruits et Légumes".

mande faite par le Bureau de la "Société Coopérative de Fruits et Légumes", que le tée coopérative soit change en opérative de Fruits et Légi- Pierre les Becquets". Le convient d'accéder à cette

voirs qui nous sont donnés 10 de la Loi des sociétés co- ricales, S. R. Q., 1925, ch. 57; ur les présentes donné que la société Coopérative Agricole Légumes", est et sera à l'ave- t désignée sous le nom de de Fruits et Légumes de es Becquets". 24 juillet 1934. -ministre de l'Agriculture, J.-ANTONIO GRENIER.

te à la page 310)

Lorsque depuis des années les cultivateurs d'une région spécialisent, pour ainsi dire, dans la production de récoltes pour répondre aux besoins d'un marché qui leur était avantageux mais s'affaïsse presque tout à coup, par suite d'une dépression économique universelle, ce n'est pas du jour au lendemain qu'il soit possible de changer l'orientation des cultures pour répondre à des besoins nouveaux.

Ce qui précède définit assez bien le cas des cultivateurs de la région Chicoutimi-Lac St-Jean. Nous avons, dans quelques articles, l'automne dernier et de temps à autre par la suite, montré dans quelle situation se trouvaient les fermiers de ces comtés agricoles au printemps dernier lorsque ce district agronomique fut placé sous la direction de M. J.-Hyacinthe Bois, agronome régional.

Résumons brièvement ce qui a été écrit sur le sujet :

Les cultivateurs de cette région possèdent de grandes fermes pour la plupart. Les récoltes principales ont été jusqu'à présent de foin de mil et d'avoine, vendues bons prix aux contracteurs de chantiers. Ce marché sensiblement réduit par suite de la crise industrielle d'une part, et les terres ne pouvant maintenir leur degré de fertilité avec des récoltes qui les épuisent, d'autre part oblige les cultivateurs, sinon à revenir à l'industrie laitière, à trouver dans cette industrie comme dans l'élevage du porc, les principaux revenus de la ferme.

Un programme de relèvement agricole pour l'industrie laitière fut conçu, étudié soigneusement puis porté à la connaissance des autorités civiles et religieuses de chaque paroisse qui en ont compris la nécessité et ont apporté avec une bienveillance digne de mention, le concours de leur influence et de leur dévouement à son exécution.

Ce programme d'action agricole fut élaboré en prenant pour base des chiffres résultant d'enquêtes portant sur la capacité de production des fermes, des quantités obtenues à l'acre des diverses récoltes cultivées, du nombre d'animaux gardés sur chaque ferme, de la quantité de lait livrée aux fabriques de beurre et de fromage, etc.

Nous n'avons pas l'intention de revenir sur les chiffres déjà publiés sauf un : celui indiquant une production moyenne de 12 lbs de gras de beurre à l'acre, une preuve de la faible moyenne du rendement des troupeaux laitiers et partant d'une industrie fromagère insuffisamment payante.

Ce chiffre détermina l'idée maîtresse à base du programme agricole qui s'exécute depuis un an près dans les comtés de Roberval, Lac St-Jean et Chicoutimi : Plus de livres de gras à l'acre de terre en culture, plus de porcs par ferme".

Les agronomes, les spécialistes du bureau régional de l'Agriculture en collaboration avec le personnel du Service fédéral de l'Industrie animale, des sociétés d'agriculture, de la Chambre de Commerce, des agents du chemin de fer C.N.R., et de comités paroissiaux fondés spécialement dans le but de promouvoir, de stimuler l'action agricole dans leur paroisse respective, ont travaillé ferme à la mise en branle de ce mouvement. Quels sont les résultats d'un si beau travail d'ensemble jusqu'à présent ? Nous arrivons à cette partie naturellement intéressante.

Le premier pas à faire était de soulager les étables d'une quantité d'animaux

Après la sélection, le contrôle laitier. — Une enquête sur l'alimentation des troupeaux. — Entrevue des techniciens et des membres de la Chambre de Commerce. — On discute récoltes et rations. — Ce qui manque aux récoltes de la ferme pour balancer les rations laitières et porcines.

Résultats encourageants du travail accompli depuis un an.

laitiers ne l'étant que de nom. Point n'est besoin d'insister sur ce que nous voulons vous faire comprendre par là. Comme résultat de cette campagne de nettoyage des troupeaux : environ 2,000 têtes de bétail ont pris le chemin des abattoirs ou de Montréal ou des chantiers. Dans St-Félicien, une centaine de cultivateurs avec l'aide des agronomes et spécialistes ont fait une sélection préliminaire de leurs vaches. Les autres paroisses comptent aussi leurs adeptes à ce mouvement. Première conséquence de ce travail, les fermiers ont été capables de mieux utiliser les fourrages dont ils disposaient pour l'hivernement d'un cheptel réduit mais de meilleure qualité.

Après avoir consenti à cette sélection préliminaire, les adhérents devaient contrôler la production des sujets possédant de meilleures aptitudes laitières. Le district qui nous occupe compte le plus grand nombre de cultivateurs faisant partie du système de contrôle laitier postal institué par le Ministère de l'Agriculture de la province de Québec. Outre les troupeaux de race pure contrôlés officiellement pour le Livre d'Or, 2,500 vaches de troupeaux croisés ou non encore soumis à aucun système de contrôle jusqu'ici, sont entrées dans les registres du contrôle laitier par la poste.

Le nouveau programme comporte également un système d'assolement conforme aux besoins nouveaux. Aujourd'hui les récoltes de bons fourrages et de grains devront être destinées au troupeau laitier et non pas aux chevaux des chantiers. Au lieu de miller on "tréfle-

ra" davantage, si on nous permet cette expression. Les récoltes de céréales devront être augmentées puis affecter une plus grande partie de la ferme à la culture des racines. Le troupeau doit devenir le meilleur acheteur des récoltes produites dans les champs.

Déjà sur plusieurs fermes la répartition des cultures est mieux faite. Nous n'avons pas de chiffres précis en ce moment, mais nous savons qu'il se cultive présentement 8% plus d'orge et environ 12% de grains mélangés de plus. La culture des choux-de-siam et des betteraves fourragères accuse aussi un petit surplus sur l'an dernier mais devra être poussée davantage. Pourtant quelques cultivateurs donnent le bon exemple : il en est un certain nombre, participants à un concours de fermes, qui, grâce à ces récoltes de racines, ont été capables de mieux soigner leurs vaches et leurs cochons jusqu'à la fin du mois de mai. Leur exemple devrait être suivi par la masse.

Un résultat appréciable de l'excellente propagande agricole qu'il nous faut souligner c'est que les faucheuses ont été à l'œuvre plus tôt que les années passées. Le foin coupé tard perd de la valeur comme aliment succulent et riche en protéine. MM. les curés ont bien voulu se mettre de la partie et aviser les cultivateurs du haut de la chaire de couper leur foin de bonne heure.

Il y a dans la région Chicoutimi-Roberval-Lac St-Jean vingt cercles de l'Union Catholique des Cultivateurs, neuf cercles d'alimentation de veaux et

trois cercles de jeunes cultivateurs. Ces groupements représentent autant d'organismes capables de travailler effectivement à la réalisation du programme agricole conçu. C'est l'intention des dirigeants du mouvement de mieux coordonner les activités de ces organisations en leur traçant un programme d'étude tel qu'à leurs réunions mensuelles les membres discutent eux-mêmes les problèmes qui les concernent et de quelle façon ils pourront collaborer pratiquement à l'amélioration des conditions locales.

Les concours institués entre les fabriciens de districts d'inspection, entre les fabriques individuelles et entre les patrons sont aussi de nature à stimuler toutes les énergies.

Au cours du mois de juin des techniciens sont allés visiter plusieurs cultivateurs afin de se rendre compte sur place des méthodes d'alimentation employées. Le parti comprenait M. L.-C. Roy, agent agricole du Chemin de fer Canadien National, C. H. Hodge, rédacteur du "Farmer" de Toronto, le professeur E. W. Crampton de Macdonald, membre de la Commission d'Alimentation du Bétail de la province de Québec et Camille Bouchard, assistant de M. Stéphane Boily.

Conduit par M. J.-H. Bois, agronome régional, le groupe se rendit sur la ferme des RR. PP. Trappistes à Dolbeau. Il y a sur cette grande ferme 40 vaches Ayrshire. Ce troupeau sera porté bientôt à 75 vaches. Le lait est vendu en nature aux ouvriers qui travaillent dans les moulins de pulpe et de papier. La production moyenne de 44 vaches et génisses en 1933 fut de 8,660 lbs de lait titrant 4.01%. Le lait a été vendu un peu plus de 71¢ du cent livres; le bénéfice par vache serait de \$62.30.

Par l'emploi d'un bon troupeau, le

(suite à la page 309)

La bénédiction des jardins-ouvriers à Québec



Cette photographie que nous devons à la gracieuseté du "Soleil", a été prise pendant les cérémonies qui ont marqué la bénédiction des jardins-ouvriers organisés par le Secrétariat des Syndicats Catholiques. On peut voir, de gauche à droite, M. O. VILLENEUVE, M. NAPOLÉON PARENT, M. E. PARENT, instructeur horticole, M. REGENT MARIER, du département de l'Agriculture, M. ADÉLARD BUSSIERES, M. l'abbé JULES LEFRANÇOIS, le chef de police EMILE TRUDEL, M. ANTONIO GRENIER, sous-ministre de l'Agriculture, M. l'abbé EUGENE DELISLE, M. MAURICE TURGEON, secrétaire du Secrétariat des Syndicats Catholiques, M. OCTAVE LAN-GEVIN.

Les jardins-ouvriers, dans toutes les municipalités, où il y en a d'établis, sont sous la surveillance du Service provincial de l'Horticulture, que dirige M. J.-H. Lavoie, qui met à la disposition des municipalités des instructeurs horticoles compétents pour guider le propriétaire d'un jardin dans ses travaux de culture et de protection des récoltes.

L'œuvre des jardins-ouvriers est des plus florissantes cette année. A Québec même, le nombre en a doublé cette année.

Les Commissaires de l'Exposition provinciale de Québec, ont décidé d'affecter un espace pour exposer les produits des jardins-ouvriers, M. Frank Byrne, qui porte un intérêt considérable à tout ce qui touche à l'agriculture a souscrit personnellement une somme de cent dollars qui sera partagée en différents prix pour les plus beaux produits de ces jardins entretenus par les ouvriers sans travail.



Concours de Ponte Canadien

RAPPORT DE LA 38ème SEMAINE

Quoique le nombre des pondeuses reste le même que celui de la semaine précédente, la récolte d'œufs accuse une diminution de 55 unités.

La production de la dernière semaine à 58.1% est de 2.3% inférieure à celle qui fut enregistrée pour la semaine correspondante du concours de l'an dernier.

Quelques parquets ont manifesté des signes de faiblesse, cependant le nombre de colonies dont le rendement est inférieur à 50% n'est que de 14.

Les parquets en tête de la liste ont donné de meilleurs résultats que la semaine précédente. Ce sont deux parquets de Leghorns blanches qui l'emportent cette semaine. Voici l'alignement des trois meilleurs groupes.

Table with 3 columns: Parquet, Points, Oeufs. Lists top performing parquets and their egg production.

La liste des six meilleurs groupes du concours reste la même que la semaine dernière, seulement la différence est très minime entre les premiers comme l'indique le tableau suivant:

Table with 3 columns: Parquet, Points, Oeufs. Lists the top six groups of the competition.

Les poules vedettes du concours maintiennent à peu près les mêmes positions. On remarquera à la quatrième place un nouveau sujet. Voici les points crédités à chacune à la fin de la 38ème semaine.

Table with 3 columns: Parquet, Points, Oeufs. Lists the top performing hens and their scores.

Large table listing various parquets and their egg production statistics, including names like W.S. Hall, A.J. Urquhart, etc.

CONCOURS DE PONTE DE L'EST DE QUÉBEC

Semaine finissant le 24 juillet 1934

Sous la direction de la Station Expérimentale STE-ANNE DE LA POCATIERE, QUÉ.

Table with 4 columns: Propriétaires, Race, Total oeufs, Total points. Lists winners and their scores for the Eastern Quebec egg production contest.

M. R. Montpetit, dimanche à Rosemont est né le 1er août dans la rivière Châteauguay.

Vie agricole intense au Lac St-Jean

(Suite de la page 308)

rendement moyen du troupeau qui était de 5 000 lbs de lait par vache, il y a cinq ans est parvenu à la moyenne de 8.660. "Maple King" taureau acheté de MM. Cumming Bros de Lancaster, Ont., est à la tête du troupeau. Il y a présentement sur la ferme 25 jeunes sujets provenant de ce taureau de marque.

Les RR. PP. Onésime et Adrien, respectivement secrétaire et régisseur de la ferme Mistassini mirent volontiers le professeur Crampton au courant de la méthode d'alimentation suivie. Au moment de la visite des experts les vaches au pâturage recevaient des choux-de-siam et de la paille plus une ration de grain comprenant quatre parties de drèche de brasserie, une partie de son, deux parties d'avoine, une partie d'orge et une partie de pain de lin. A chaque cent livres du mélange il est ajouté 5 lbs de matières minérales, mélange composé de charbon de bois, de sel et de chaux. Quand la récolte de racines est épuisée on lui substitue la pulpe de betterave; celle-ci se vendait l'automne dernier à raison de \$1.00 le quintal (112 lbs).

Il a été constaté que soixante pour cent des cultivateurs nourrissent les porcelets au sevrage à la moulée d'avoine, au lait écrémé ou au lait de beurre. Ce régime alimentaire dure jusqu'à l'ouverture des fromageries, alors qu'ils ont le retour du petit lait qui est servi aux cochons. Une fois partis, les porcs sont envoyés au pâturage, durant ce temps ils ne reçoivent que très peu de nourriture additionnelle; à l'automne, ils sont finis avec de l'orge et de l'avoine. La plupart des cochons sont vendus aux contracteurs de chantiers à l'âge de 6 ou 7 mois, ils pèsent environ 150 livres.

D'une manière générale les rations servies aux animaux manquent de matières minérales. Le cas suivant vient confirmer ce que nous prétendons. M. Edmond Grondin, de Normandin, garde un troupeau de 12 vaches Canadiennes, deux truies Yorkshire lui donnant chacune une portée par année. Les récoltes cultivées pour suffire à l'alimentation du bétail sont de 2 1/4 acres de choux de Siam, 20 acres d'avoine et 22 arpents de grains mélangés: orge, avoine et sarrasin. Pour balancer la ration M. Grondin doit acheter de 6 à 700 livres de son et autant de pain de lin. Il ajoute à son mélange un supplément de matières minérales qu'il prépare lui-même, ce régime alimentaire d'après M. Grondin, lui donne de bons résultats, il suffit à maintenir la production de ses vaches. Son frère établi sur une ferme voisine servait à ses vaches, dans le même temps une ration contenant 22% de protéine. Dès qu'il commença ce régime alimen-

taire la production du lait augmenta, mais cette augmentation ne fut que de courte durée elle baissa soudainement quelques jours après. M. Grondin ajouta à la ration un mélange de matières minérales à la ration employée jusqu'alors puis la production monta de nouveau pour se maintenir à un niveau satisfaisant.

Les renseignements puisés chez les cultivateurs visités, à la source même d'information la plus pratique et la plus sûre, nous amènent à la conclusion que dans la plupart des cas, les rations servies aux vaches et aux porcs manquent d'éléments minéraux.

Ces faits furent portés à la connaissance des marchands d'engrais alimentaires locaux que les techniciens eurent l'avantage de rencontrer à une réunion spéciale convoquée par la Chambre de Commerce où la discussion roula sur les récoltes et les rations alimentaires. Les marchands prêtèrent beaucoup d'attention aux justes observations du professeur Crampton. Cet expert conclut qu'avec les récoltes dont disposent les cultivateurs de la région, il serait possible d'équilibrer les rations par l'addition d'un supplément minéral protéique. La formule que recommande le professeur Crampton serait ainsi constituée:

- 200 lbs de pain de lin
200 " tourteau de coton
150 " tourteau de fève de soja
100 " gluten
200 " son
100 " farine de poisson
20 " sel iodé
10 " chaux moulu
10 " farine d'os.

C'est d'ailleurs le supplément protéique qui est recommandé dans le bulletin des rations alimentaires, préparé par la Commission provinciale d'Alimentation du Bétail. Ce mélange doit être ajouté, aux rations domestiques dans la proportion d'une partie pour cinq pour les bonnes laitières. Mais on peut en commencer l'emploi dans des proportions inférieures, soit une partie pour huit ou pour dix avec les grains produits sur la ferme.

Les comités paroissiaux sont actuellement au courant de ces renseignements. Partout où les cultivateurs se réunissent, soit sur les fermes d'illustration fédérales, soit aux expositions locales, le propos à la mode c'est l'exploitation économique du troupeau et de la ferme, dans le but d'augmenter le rendement de livres de gras à l'arpent.

A l'Exposition agricole de St-Félicien, tenue le 19 courant, les cultivateurs qui ont participé à la campagne d'élimination des vaches improductives ont reçu, à titre d'encouragement, une boîte de "Stockaid", préparation destinée à protéger les animaux contre les insectes qui leur sont nuisibles. Ces cultivateurs se sont distingués d'une façon particulière et cette marque d'appréciation de leur effort n'est que très juste. Cet incident nous amène à signaler le déclanchement d'une forte campagne que l'on entreprend contre les insectes parasites des animaux de la ferme.

Le travail de propagande agricole entrepris dans Chicoutimi-Saguenay, se poursuit activement avec vigueur et célérité. Agronomes, spécialistes et cultivateurs, inspecteurs de fabriques laitières comme fabricants n'ont qu'un seul objectif en vue: Augmenter le rendement de gras à l'acre et intensifier davantage l'élevage du porc.

PIERRE ANTOINE.

Une condition "Sine qua non"

(suite de la page 306)

constamment aux oreilles des producteurs agricoles: "qualité et classification". Il leur faut aussi savoir que pour mettre des produits agricoles sur le marché qui soient préparés comme le marché le réclame, le système qui a le mieux réussi partout ailleurs et ici même, c'est la vente en coopération.

La coopération en agriculture peut être définie comme en géométrie appelle la ligne droite: le plus court chemin d'un point à un autre, la route qui conduit le plus vite au succès. En effet elle y amène les cultivateurs de bonne volonté qui veulent s'unir et travailler de concert pour leur bien général.

F. F.

Pourquoi faut-il drainer?

(suite de la page 306)

quantité des récoltes. Dans un terrain drainé la récolte est plus sûre, plus abondante en gerbes, chaque gerbe rend plus de grain, le grain est plus pesant que dans une terre non drainée. Elle est aussi plus hâtive et plus précoce. La différence peut aller de quinze jours à un mois.

L'agneau comme viande d'été

(suite de la page 306)

aux cultivateurs de vérifier soigneusement les poids. Qu'ils n'expédient jamais des agneaux pesant moins de 70 livres sur la ferme. Un poids de 80 livres sur la ferme vaut mieux qu'un poids de 70, lorsque la saison est avancée.

Les gros prix payés pour les agneaux et les progrès incessants de l'industrie encouragent les cultivateurs à donner plus d'attention à la préparation des agneaux pour le marché. Tout indique que les cultivateurs surveillent les prix du marché et vérifient les poids des agneaux; à mesure qu'ils arrivent aux poids voulus, les agneaux sont enlevés du troupeau et expédiés au marché, principalement par camions, car ce service permet aux cultivateurs de vendre des agneaux séparés aussi bien que par groupes.

Fête d'éleveurs à Sainte-Anne

(Suite du dernier concert)

informations données dans les conférences et pour satisfaire les plus intéressées comme en convaincre d'autres d'avantage, on entreprit donc une randonnée sur la Ferme Expérimentale. Là, on pouvait toucher du doigt ce que les démonstrations sur l'amélioration des pacages nous révèlent tout en n'utilisant que les plus simples moyens qui sont à la portée de tous les cultivateurs; L'on fit ensuite une revue des troupeaux de chevaux, de vaches et de cochons et l'on donna en passant quelques détails sur la valeur généalogique des sujets et sur la façon de les traiter pour en obtenir le maximum de rendement.

La journée fut bientôt terminée et tous partirent satisfaits de ce qu'ils avaient appris de nouveau en une seule journée, emportant avec eux l'idée bien arrêtée de mettre à exécution et à profit les multiples détails qu'on leur avait recommandés.

(COMMUNIQUÉ)

Notre cheval TOUSSE-T-IL? Évitez le SOUF. FLE. Donnez-lui ANTI-TOSSA, le meilleur remède connu. Par poste \$50. Pour toute autre maladie, consultation gratuite. Envoyez-nous The General Veterinary Drugs, Ltd., Hull, Qué., établis en 1899.

SECTION FEMININE

Quarante-deux petits hommes

Nous prions nos lecteurs de lire "Quarante-deux petits hommes" (un volumineux ouvrage) chaque jour en fait foi) s'accoutumer l'oreille à n le cœur à notre détresse sé serait la réaction du g quelle serait surtout cell élite si on annonçait to découverte d'une quarant bins mystérieusement n quelque ile déserte du Sa La curiosité, la sollicitude les adoptions surgiraient. rante petits entendraient mais sûrement dans qu foyers chrétiens.

Qu'arriva-t-il, en 1847, le typhus décimait les imm dais confinés en quarantain Ile? Des centaines de pet trouverent, grâce au cler, grâce au bon cœur de n familles adoptives qui les en les aimant.

Or, des enfants de chez grand nombre, hélas! ont Crèche. Aucun reproche e fait. Ils ne sont pour m aisère.

Cette misère, pour le m point extrême. Mais ell chaque jour un peu plu mesure que s'affirme pou pective de ne connaître jan et bonne éducation de fami serait ému? Qui n'en se Qui ne voudrait faire qu pour les aider?

Nous avons fait récemm I qui est celui des plus v de 2 ans et demi à 3 ans) ment de ceux qui marchen comme on dit, "plaçables" compte ni les idiots, ni les les rachitiques.

Or, nous avons constat ment, que deux filles seu restent à offrir sur cet étag en effet, sont en plus gran que les garçons. Nous yenne un tiers moins de filles. Aussi notre secor tion fut-elle, qu'il nous bras 42 petits hommes plaçables.

A la campagne surtout, garçon, semblerait-il, qu'il rer les adoptions, dans u enfants. Si le père vient à maturément, la mère peu reposer sur le secours d' aux soins de la terre.

Nous offrons donc à la nos 42 garçons.

Amis lecteurs, à moins une étude un peu détaillée e question sociale, vous pou ment vous faire une idée d tacle d'une enfance qui dans des locaux trop tance dont le développem devance à grands pas le dé intellectuel, d'une enfance de l'air, de l'espace, des att viduelles, une affection fan reste confinée des heures, de des années dans le même ce de murs banaux et de pe affaires.

Or, un appel de ce genre, seul diocèse, il y a deux e nous soulagea, en quelqu d'une quarantaine d'enfan Pas un ne revint. On et on l'est resté. Il ne se



"Sine qua non"

de la page 306)

aux oreilles des produc- "qualité et classifica- ut aussi savoir que pour duits agricoles sur le ent préparés comme le me, le système qui a le partout ailleurs et ici vente en coopération. on en agriculture peut me en géométrie droite: le plus court c à un autre, la route qui vite au succès. En effet s cultivateurs de bonne lent s'unir et travailler leur bien général.

F. F.

faut-il drainer?

de la page 306)

coltés. Dans un terrain est plus sure, plus abon- chaque gerbe rend plus in est plus pesant que non drainée. Elle est re et plus précoce. La aller de quinze jours à

omme viande d'été

de la page 306)

s de vérifier soigneuse- Qu'ils n'expédient ja- aux pesant moins de 70 rme. Un poids de 80 rme vaut mieux qu'un que la saison est avancée, payés pour les agneaux incessants de l'industrie cultivateurs à donner à la préparation des marché. Tout indique eurs surveillent les prix vérifient les poids des ure qu'ils arrivent aux s agneaux sont enlevés expédiés au marché, par camions, car ce ser- cultivateurs de vendre arés aussi bien que pa

urs à Sainte-Anne

dernier concert)

onnées dans les confés- tatifaire les plus intéres- onvaincre d'autres d'a- reptit donc une randon- Expérimentale. Là, on du doigt ce que les sur l'amélioration des èvelent tout en n'utili- us simples moyens qu de tous les cultivateurs, une revue des troupeaux vaches et de cochons et assant quelques détails néalogique des sujets e s traiter pour en obtien rendement.

ut bientôt terminée et satisfaits de ce qu'ils e nouveau en une seule ant avec eux l'idée bien e à exécution et à profit tails qu'on leur avait

(COMMUNIQUÉ)

SE-T-IL? Évitez le SOUF- ANTI-TOSSA, le meilleur poète 85c. Pour toute autre gratuite. Écrivez-nous, The rugg, Ltd., Émil, Qué, Élathe

SECTION FEMININE

Quarante-deux petits hommes

Nous prions nos lecteurs si sympa- thiques! (un volumineux courrier de chaque jour en fait foi) de ne point s'accoutumer l'oreille à nos appels, ni le cœur à notre détresse sociale. Quelle serait la réaction du grand public, quelle serait surtout celle des cœurs "élite" si on annonçait tout à coup la découverte d'une quarantaine de bambins mystérieusement naufragés sur quelque île déserte du Saint-Laurent? La curiosité, la sollicitude, la charité, les adoptions surgiraient. Et les quarante petits entreraient timidement mais sûrement dans quarante bons foyers chrétiens.

Qu'arriva-t-il, en 1847, au temps où le typhus décimait les immigrants irlandais confinés en quarantaine à la Grosse-Île? Des centaines de petits orphelins, trouvèrent, grâce au clergé paroissial, grâce au bon cœur de nos gens, des familles adoptives qui les assimilèrent en les aimant.

Or, des enfants de chez nous, en trop grand nombre, hélas! ont échoué à la Crèche. Aucun reproche ne peut leur être fait. Ils ne sont pour rien dans leur misère.

Cette misère, pour le moment, n'est point extrême. Mais elle se dessine chaque jour un peu plus grande à mesure que s'affirme pour eux la perspective de ne connaître jamais la simple et bonne éducation de famille. Qui n'en serait ému? Qui n'en serait alarmé? Qui ne voudrait faire quelque chose pour les aider?

Nous avons fait récemment, à l'étaqe I qui est celui des plus vieux (ils ont de 2 ans et demi à 3 ans) le dénombrement de ceux qui marchent et qui sont, comme on dit, "plaçables". Car on ne compte ni les idiots, ni les infirmes, ni les rachitiques.

Or, nous avons constaté, premièrement, que deux filles seulement nous restent à offrir sur cet étage. Les filles, en effet, sont en plus grande demande que les garçons. Nous plaçons une jeune un tiers moins de garçons que de filles. Aussi notre seconde constatation fut-elle, qu'il nous reste sur les bras 42 petits hommes parfaitement plaçables.

À la campagne surtout, c'est par un garçon, semblerait-il, qu'il faut inaugurer les adoptions, dans un foyer sans enfants. Si le père vient à mourir prématurément, la mère peut mieux se reposer sur le secours d'un fils initié aux soins de la terre.

Nous offrons donc à la population nos 42 garçons.

Amis lecteurs, à moins d'avoir fait une étude un peu détaillée de cette grave question sociale, vous pouvez difficilement vous faire une idée du triste spectacle d'une enfance qui grandit trop dans des locaux trop petits, d'une enfance dont le développement physique devance à grands pas le développement intellectuel, d'une enfance qui voudrait de l'air, de l'espace, des attentions individuelles, une affection familiale, et qui reste confinée des heures, des journées, des années dans le même cercle restreint de murs banaux et de personnes trop affairées.

Or, un appel de ce genre, fait dans un seul diocèse, il y a deux ou trois ans, nous soulagea, en quelques semaines, d'une quarantaine d'enfants.

Pas un ne revint. On fut enchanté et on l'est resté. Il ne se passe pas de



semaines que nous n'en recevions de multiples attestations.

C'est qu'un tel geste porte avec lui sa divine bénédiction.

Appel pressant est donc fait par les présentes pour disposer de 42 futurs cultivateurs ou colons, qui tendent les bras vers d'invisibles et charitables mamans.

La longue distance ou le défaut d'argent pour venir à Québec n'est un empêchement ni prohibant ni dirimant. Quand nous pouvons grouper quatre ou cinq demandes pour la même région, ou la même route, nous organisons un voyage et... livrons à domicile. Il faut profiter, pour cela, des mois d'été qui facilitent ces lointains voyages.

Ménages sans enfants, Jésus-Christ lui-même est venu se cacher, à la Crèche, dans une couchette d'hospice, sous les apparences d'un petit délaissé, pour éprouver votre charité. Et il veut bien regarder comme fait à lui-même le bienfait de l'adoption. Forts de cette évangélique considération, nous n'hésitons pas à réitérer la prière importune: De grâce, devenez des parents adoptifs. La Crèche n'exige, pour toute formalité, qu'une bonne recommandation du propre curé des postulants. Si M. le Curé vous présente comme de bons paroissiens capables d'élever convenablement et chrétiennement un petit abandonné, nous ne faisons pas de plus ample enquête. Vous choisissez dans la nichée votre petit protégé; il vous appartient, il vous console, il vous continue dans la vie.

V. GERMAIN, ptre Adoptions: 19 en ce mois; 134 depuis janvier.



Une liste d'appels urgents est très utile auprès de votre appareil téléphonique.

Faible et fatiguée

"Je me sentais toujours faible et fatiguée et n'avais de goût pour rien. Depuis que je prends le Novoro du Dr. Pierre je me sens une personne toute différente. J'ai beaucoup plus d'entrain et le travail ne me paraît plus pénible," écrit Mlle. Esther Calvert de Williamsport, Pa. Cette célèbre médecine de plantes affecte salutairement le procédé de digestion et d'élimination aidant ainsi à édifier un corps sain. Elle est seulement fournie par des agents locaux désignés par Dr. Peter Fahrney & Sons Co., 2501 Washington Blvd., Chicago, Ill. Livré exempt de douane au Canada.

ÉPILEPSIE ET CRISES Si vous souffrez d'épilepsie ou crises (tomber d'un mal) ou avez des amis souffrant de cette terrible maladie écrivez pour avoir le livre de renseignements GRATUITS sur le fameux Remède EPILEX contre l'épilepsie et les crises. Adressez: the Air-Way Drug Co., Boite Postale 311, Québec, P.Q., Canada.

Pour les gens pressés

Son Eminence le Cardinal Villeneuve, se rendra aux grandes fêtes de Gaspé en wagon particulier attaché au train spécial des excursionnistes voyageant par le C.N.R., sous les auspices de l'Association Catholique des Voyageurs de Commerce de Montréal et la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec.

L'initiative prise par cette compagnie, à la suggestion de S. E. Monseigneur Ross, et avec l'assentiment de S. E. le Cardinal, permettra aux voyageurs venus par le train spécial de participer à l'imposante cérémonie en l'honneur du Primat canadien, le soir du 24 août. La cérémonie présidée par S. E. l'évêque de Gaspé, entouré de tout le clergé gaspésien et des notables marquera l'ouverture des fêtes du 4ième centenaire de la découverte du Canada. Elle sera suivie d'un dîner de "chez-nous" dont Son Eminence sera l'hôte d'honneur et auquel prendront part les excursionnistes.

M. O.-A. Trudeau, chef du service des voyageurs à la Gare Bonaventure, et M. J.-E. LeBlanc, agent du Canadien National pour le district de Québec, ont été chargés de l'organisation de ces trains et sont en mesure de fournir tous les renseignements désirés.

S. E. Mgr F. X. Lacoursière, sacré évêque, la semaine dernière en la Basilique de Québec, a célébré la grand messe pontificale au sanctuaire national de Ste-Anne-Beaupré, le jour de la fête de Ste-Anne. Mgr Lacoursière est le fils de M. J.-B. Lacoursière de Batiscan, assistant inspecteur général des fabriques de beurre et de fromage de la province de Québec, que plusieurs de nos lecteurs ont l'avantage de connaître.

Le 9 septembre, les paroissiens de St-Jean de l'Isle d'Orléans célébreront le 200e anniversaire de la construction de leur temple paroissial. Le revd M. Hunt, curé de St-Jean, organise une grande démonstration à cette occasion.

La fête de Ste-Anne.— 20,000 pèlerins se sont rendus au sanctuaire national de Beaupré le jour de la fête de Ste-Anne, Son Honneur le Lieutenant-gouverneur Son Eminence le Cardinal Villeneuve et l'hon. L.-A. Taschereau, premier ministre de la province de Québec ont participé aux grandioses manifestations de foi qui distinguent particulièrement la dévotion des Canadiens-Français à la grande Thaumaturge.

Une fillette qui avait suivi avec sa mère la neuvaine en l'honneur de Sainte-Anne, a obtenu sa guérison. Cette enfant souffrait d'une maladie de la peau considérée comme incurable.

Deux jeunes enfants ont été frappés samedi soir, par un camion, sur la rue Kirouac à Québec: Jacqueline Bédard, 4 ans est tuée instantanément, son petit frère, Guy a une jambe fracturée.

Encore une victime de la foudre.— Cette fois le malheur frappe la famille Philippe Thérberge de St-Raphaël. Madame Thérberge a été tuée instantanément par la foudre, en voulant fermer les volets de sa maison dans la nuit de jeudi à vendredi 20 juillet.

Tragédie à un moulin à papier.— M. Happy Nolan, âgé de 50 ans, demeurant à Limoilou, a perdu la vie dans un accident survenu la semaine dernière aux usines de l'Anglo-Pulp. La victime est tombée sur des couteaux mécaniques qui servent à échiffer le papier.

Un aviateur américain, Phill Speller, a fait une chute mortelle, en quittant l'aéroport de Québec, au bois Gomin, pour aller rejoindre son épouse à Montréal. Lorsque le pilote Bilodeau de Québec découvrit l'avion tout en pièce dans un bois du Cap Rouge, Speller avait perdu la vie. C'est la première tragédie de l'air que nous enregistrons à Québec.

Sur la plégé de Berthier, une tragédie s'est déroulée, mardi dernier. M. R. Samson, jeune homme de 23 ans s'est noyé en se baignant dans le fleuve. En dépit de l'avis de ses deux compagnons qui l'en dissuadèrent, le jeune homme voulut franchir, à la nage une distance de 200 pieds environ, pour atteindre un rocher situé à cette distance du rivage. À peine la victime eut-elle nagé 25 pieds qu'elle disparut sous l'onde. Le corps ne fut repêché que deux heures après l'accident. C'est en vain que M. le Dr Bélanger de Montmagny, pratiqua la respiration artificielle, la mort avait fait son œuvre.

Produisons de la graine de navets

Le cultivateur du bas St-Laurent, qui cultive quelques acres de navets ou choux de Siam pour nourrir ses bestiaux, aurait bien des avantages à produire lui-même sa graine. Ainsi il aurait la certitude d'employer de la semence d'une variété préférée et de plus il pourrait toujours escompter sur un rendement raisonnable d'une graine d'excellente qualité puisqu'il est généralement admis, d'après les expériences accumulées aux fermes expérimentales, que partout où l'on peut obtenir une bonne récolte de choux de Siam on peut aussi produire de la graine. Les résultats des expériences faites à cette Station nous apprennent que nous pouvons récolter jusqu'à près de 1000 livres de graines de choux de Siam à l'acre.

Les racines que l'on veut repiquer pour la production de la graine doivent être soigneusement choisies à l'automne, c'est-à-dire parfaitement saines, exemptes de maladies et ressemblantes au type idéal de la variété au point de vue de couleur, grosseur, forme et caractère général du collet. Les racines de grosseur moyenne sont les plus recommandables puisque les petites ne sont souvent pas assez pourvues en réserve alimentaire quand les grosses par ailleurs sont rarement saines et se conservent plus difficilement.

Les porte-graines doivent être manipulés avec soin afin d'éviter les blessures qui font naître la pourriture, laquelle à son tour réduit la vitalité et la productivité. En les arrachant il faut laisser autant de racines fibreuses aux racines qu'il est possible et il faut couper la tige avec un couteau plutôt que de l'arracher en la tordant. En hiver les porte-graines doivent être conservés de façon à ce qu'ils ne se dessèchent ni qu'ils restent trop humides afin de leur garder une bonne vitalité. C'est pourquoi il serait bon de les garder dans une cave bien ventilée où la température varie habituellement de 38 à 45 degrés F. Les racines peuvent ensuite être placées dans un petit enclos en planches non espacées sur une épaisseur de 3 pieds recouvertes d'une couche de paille pressée d'environ six pouces laquelle est ensuite surchargée d'une couche de quatre pouces de sable fin. Ceci empêchera la trop grande évaporation des racines et conservera par ailleurs un degré convenable d'humidité.

En transplantant les racines au printemps on évitera de les exposer au grand soleil une fois enfouies en les recouvrant d'un pouce de terre environ. La plantation doit se faire, ici, aux premiers jours de mai en rangées espacées de quatre pieds et les racines à trois pieds l'une de l'autre dans les rangées. En même temps que cette méthode simplifie la récolte, elle en facilite l'entretien puisque les mauvaises herbes et surtout la moutarde ne peuvent pas être tolérées. Comme les plantes mûrissent très irrégulièrement il est nécessaire de faire plusieurs récoltes et à chacune d'elles on coupera avec un couteau les tiges mûries et on les placera ensuite dans de grands sacs en coton pour les laisser se dessécher ensuite dans un hangar. Au cours de l'hiver la graine sera extraite des gousses en battant ces sacs au moyen d'un fléau.

J.-R. PELLETIER, Assistant-régisseur.

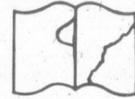
Station Expérimentale, Ste-Anne de la Pocatière.

LE "BULLETIN DE LA FERME" est imprimé par "LE SOLEIL" Limitée Coin St-Vallier et de la Couronne, Québec

2

2

2




TROUBLES D'ESTOMAC

GUERIS A LA MAISON

Plusieurs cas d'acidité d'estomac, constipation, gaz, lourdeurs après les repas, douleurs d'estomac, indigestion, ulcères causés par l'excès d'acide gastrique, etc., peuvent être guéris par les

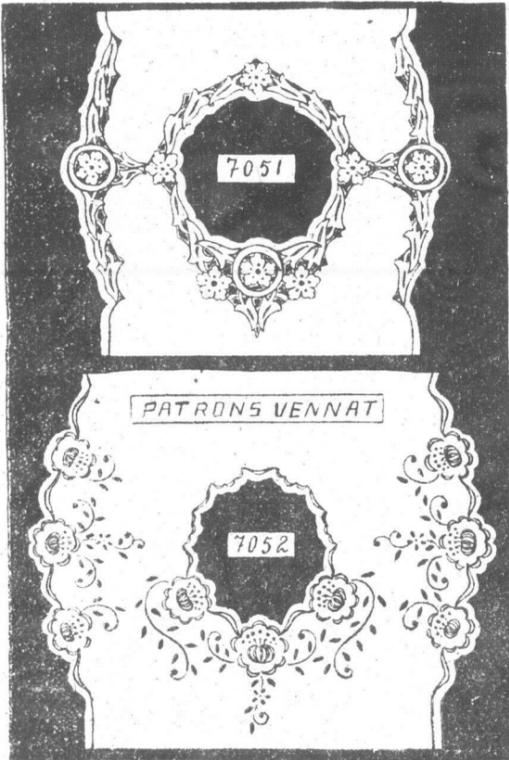
TABLETTES CANADIENNES ROSES VON.

Elles aident à re-créer la propre "balance chimique" dans votre estomac — vous délivrant ainsi de toute douleur ou malaise. Pas de diète rigide — vous pouvez manger toutes sortes de nourriture et regagner vos forces. Envoyez 10 sous, pour Offre d'essai et autres détails.

Canadian Von Co.
134N Security Bldg.
Windsor, Ontario

OXYMEL

SIROP AU MIEL.—Oxymel à l'Eucalyptus devrait être essayé dans toutes les familles. Remède fameux contre les rhumes, bronchites, coqueluche, etc. Procurez-vous-en une bouteille chez votre pharmacien ou chez J.-E. Livernois et W. Brunet.



La broderie est un agréable passe-temps

Nos 7051-7052. — Nouveaux modèles de Robes de nuit, très élégantes. Chacune à tracer 25c, perforé 30c, au fer chaud 35c chaque. Etampée sur beau nansouk blanc ou broadcloth bleu, rose, jaune ou pêche, (prix régulier \$1.10) spécial 95c. Sur nansouk blanc qualité supérieure \$1.50. Coton M.F.A. ou soie pour la broderie environ 25c.

Catalogue Général de Broderie 20c. Album de Layette (300 Modèles environ) 15c.

Abonnez-vous à Notre Revue Mensuelle de Broderie et Musique 12c seulement par an.

BULLETIN DE LA FERME, Casier 159, St-Roch, Québec.

LE PARIGOT

Par J. GEYNET

NOTRE FEUILLETON

Publication autorisée par la Bonne Presse, Paris. Ceux de nos lecteurs qui désireraient prendre un abonnement à ces romans bi-mensuels n'ont qu'à envoyer 24 francs à "La Bonne Presse", 5, rue Bayard, Paris.

PREMIERE PARTIE CHAPITRE PREMIER

—Line, mon petit, c'est l'heure d'aller en champ; dépêche-toi!

—Oui, maman.

Prompte à l'obéissance, comme toujours, Angéline a quitté la petite chaise sur laquelle elle était assise, sa poupée sur les genoux.

—Je vais coucher Charlotte, maman, et je pars.

La mère sourit à sa petite fille qui disparaît dans la pièce voisine pour réapparaître presque aussitôt après.

—Adieu, maman.

Line tend sa joue pour un baiser qu'elle rend aussitôt au centuple.

—Ton goûter, Line, tu allais l'oublier. Sur le buffet de noyer, naïvement sculpté mais reluisant comme un miroir, la mère a pris un petit panier, qu'elle tend à Line.

—Un bon morceau de pain frais et de fromage et une pomme rouge par-dessus le marché. Es-tu contente, Line?

—Oh! oui, maman, merci!

—Tu prendras bien soin des agneaux. Les derniers-nés sont faibles encore sur leurs jambes; ne les fais pas courir trop vite.

—Sois tranquille, maman. Pauvres choux! je les porterai un peu, chacun à leur tour, quand ils seront fatigués.

—Reviens avant la nuit. Je n'aime pas à te sentir par les chemins quand il fait noir.

—Oui, maman; mais avec Loup je ne crain rien.

A l'appel de son nom, Loup, le bon

chien berger qui sommeillait près de l'âtre, s'est levé d'un bond. Les petites mains de Line passent et repassent dans la fourrure noire et frisée du fidèle animal, qui manifeste son contentement par des aboiements joyeux.

—Allons, Loup, en route!

Debout sur le seuil de la porte, Claudine Revel suit du regard les mouvements vifs et gracieux de l'enfant qui, son fidèle Loup sur les talons, est entrée dans l'étable pour en faire sortir son troupeau.

Son petit panier d'une main, une longue baguette flexible, houlette improvisée, de l'autre, Line suit le remuant cortège. La cour de la ferme résonne joyeusement. Le rire, argentin de l'enfant à la voix claire se mêle aux bêlements discordants des moutons et les jappements aigus de Loup encerclent le troupeau.

Puis, graduellement, ce tapage assourdissant s'atténue, s'éloigne et cesse complètement.

Le calme, de nouveau, plane sur la ferme isolée qui semble déserte à cette heure.

Claudine Revel rentre comme à regret dans la vaste cuisine.

Elle n'y demeura pas longtemps seule. Dans l'encadrement de la porte restée ouverte, voici que se dresse la haute stature de Germain Revel.

—Bonsoir, femme! Qu'il fait chaud!

Il s'est laissé tomber lourdement sur une chaise, et, tout en épongeant son front, qu'il a débarrassé du grand chapeau de paille, il se met en devoir de faire honneur à la collation qui lui a été diligemment préparée.

—J'ai rencontré la Line avec son troupeau. Matin! c'est qu'elle a l'œil, la coquine! Il faut que tout le monde marche droit avec elle! Ça n'a pas huit ans et c'est déjà raisonnable comme une femme!

Une leur d'orgueil brille dans les yeux du père, tandis qu'il continue:

—Et, avec ça, jolie comme un cœur! A la voir on dirait bien plutôt la fille d'un prince que celle d'un paysan! Dame! elle a de qui tenir!

Le regard qui accompagne cette remarque ne laisse aucun doute sur sa signification, et Claudine répond par un sourire heureux au compliment rudement présenté, mais si sincère, de son mari.

Germain Revel porte à sa femme une affection fortement nuancée d'admiration. Il la sent supérieure à lui par l'intelligence, l'instruction, et surtout l'élévation du caractère.

—Raymond n'est pas revenu avec toi? demanda-t-elle enfin.

—Non, René Granier est venu le chercher pour aller pêcher les grenouilles.

—Je n'aime pas bien savoir Raymond avec René. Ce n'est pas un bon camarade pour lui; brutal envers les animaux; je ne le crois pas franc non plus!

—Tu as des préventions contre lui.

Au fond, c'est flatteur pour nous que le fils du père Granier, le maire et le plus riche propriétaire de la commune, recherche toujours la compagnie de Raymond.

Claudine n'insiste pas, elle connaît la faiblesse de son mari sur ce point.

—Line les retrouvera au pré Jaillat, dit-il en se levant pour sortir. Elle les empêchera de faire des sottises. Ne te tourmente donc pas!

NE LISEZ PAS CECI

Si un remède qui a soulagé plus de 700,000 femmes et filles ne vous intéresse pas. Prenez-le avant et après la naissance de l'enfant, à l'âge critique, ou chaque fois que vous êtes nerveuse et épuisée. 98 sur 100 disent: "Il me soulage".

Le COMPOSE VEGETAL de LYDIA E. PINKHAM

CHAPITRE II

Lorsque Angéline fut arrivée à u pré Jaillat, où elle devait faire paître son troupeau, son premier soin fut de chercher du regard son frère et René Granier, qui devaient être là, lui avait dit son père.

Mais elle eut beau scruter en tous sens les abords du ruisseau elle ne les découvrit pas.

—Ils seront allés plus loin, sans doute, se dit-elle. Tant mieux, je serai bien plus tranquille sans eux. Ils auraient encore voulu taquiner les agneaux!

Et, tout en chantant, elle se mit à cueillir des fleurs. Loup suffisant à assurer la garde du troupeau.

Pour grossir son bouquet elle franchit la haie et fit quelques pas dans le pré voisin qui appartenait aux Granier.

—Tiens! il y a quelqu'un dans le bas du pré, mais ce n'est ni Raymond ni René.

Curieusement, elle mit sa main en abat-jour devant ses yeux; avançant toujours. Elle distinguait alors parfaitement un enfant qu'elle ne connaissait pas. C'était un petit garçon en guenilles, pieds nus. Il se tenait debout, semblant prendre grand plaisir aux cabrioles, qu'exécutait un petit chevreau autour de sa mère, pauvre chèvre efflanquée qui devorait avec délice l'herbe grasse et fleurie.

—C'est drôle! monologuait Line: les Granier auraient-ils un nouveau domestique? Et cette chèvre? Je ne la connais pas!

Très intéressée, elle continuait à observer les trois inconnus qui, c'était évident, ne se doutaient pas le moins du monde de l'examen dont ils faisaient l'objet.

Mais, en un clin d'œil, sous le regard terrifié de Line, cette scène champêtre changea d'aspect.

Un cri de colère, suivi d'une bordée d'injures, avait retenti.

—Eh! sale Parigot! as-tu fini de faire manger mon herbe par ta chèvre? Attends que je te fasse prendre par les glandes et mettre en prison!

Line n'eut pas de peine à reconnaître la voix qui émettait ces amenités et bien d'autres du même genre.

D'ailleurs, elle voyait nettement René Granier et Raymond, tous deux armés de bâtons, qui s'avançaient, menaçants, sur l'enfant inconnu. Celui-ci s'était redressé. La tête haute, il fixait ses deux adversaires, les attendant avec calme, son bâton prêt à la riposte, sans reculer d'un pouce.

Cette attitude acheva de mettre hors de lui l'irascible René. Avec fureur, il s'élança sur l'étranger.

—Hardi, Raymond! Tape ferme sur la chèvre et le cabri. Moi, je me charge du Parigot!

Line poussa un cri.

René, bien plus grand et plus fort, avait brutalement terrassé l'enfant inconnu, et, à coups de pieds, à coups de poings, s'acharnait sur lui pour passer sa rage.

(à suivre)

La Coopér

Fournit les c
Sema

BEURRE

Ainsi que pour la semaine notre marché au beurre a diminution des arrivages d'une semaine précédente, la demande de la part d'entrepreneurs, surtout de la part d'Ontario et une offre de beurres provenant des Provinces ont été les facteurs principaux occasionnés une autre hausse.

A la dernière heure, le 30 juillet l'on cotait au gros de 195c la livre.

FROMAGE

La hausse de la semaine de nature à ralentir quelque peu le marché anglais; notre marché est plus tranquille, mais avec un changement à noter dans les

ŒUFS:

Aucun changement important sur le marché aux œufs. A cause de la forte chaleur de la semaine dernière, les œufs ont été plus restreints et les prix ont baissé. Les œufs de qualité moyenne demandent les prix les plus élevés.

VOLAILLES VIVANTES

Quoique les arrivages de volailles à griller (broilers) aient été décevants que la semaine précédente, on a eu une amélioration notable de la semaine dernière et ceci a sensiblement aidé à la vente et à maintenir les prix. Cependant de forts arrivages d'autres catégories lesquels de très mauvaise qualité et de prix élevés ont occasionné une légère baisse de prix.

A ce temps-ci de l'année, il y a de demandes pour les canards et les oies. On attende avec intérêt de voir la demande pour les canards et oies faire l'expédition.

ARRIVAGES à la Pointe

lundi, le 30 juillet
Bétail, 1536; veaux, 1340
moutons, 1923.

BÉTAIL

Cette semaine encore les bêtes à cornes ont été beaucoup plus abondantes qu'il n'eût fallu pour les besoins du marché de Montréal. Les arrivages de bêtes à cornes de la semaine dernière et de la semaine précédente ont été réduits. Les bêtes à cornes est réduite. Il n'y a que les bouvillons qui vendent à prix satisfaisants; les autres ont rapporté de 5c à 5 1/2c, même jusqu'à 5 3/4c dans les cas particulièrement choisis. Les bêtes à cornes ne se vendent plus et nous devons nous attendre à une forte quantité sur le marché de fermeture ou encore que les bêtes à cornes ne se vendent plus. Les bêtes à cornes se vendent à 2c communs ne se vendent plus. Les perspectives pour la semaine prochaine sont bonnes. Les bêtes à cornes se vendent à 2c communs ne se vendent plus. Les perspectives pour la semaine prochaine sont bonnes. Les bêtes à cornes se vendent à 2c communs ne se vendent plus.

VEAUX

Il n'y avait pas de changement de prix offerts pour les veaux. Les veaux de lait se vendent de 1c à 1 1/2c; ce dernier prix ne fut offert que dans le cas de quelques sujets de qualité. Les sujets moyens allaient de 4 1/4c la livre et les communs de 3c, avec certaines ventes de ce prix. Les veaux de chair vendus de 2c à 2 1/2c, moyennant 2 1/4c la livre. On s'attend à ce que les veaux de lait devraient amener des prix au cours des quelques semaines à venir.

AGNEAUX MOUTONS

Arrivages beaucoup trop faibles par des temps de chaleurs communs nous subissons depuis quelque temps. La demande a été réduite et nous devons conseiller aux consommateurs de ne pas acheter des agneaux non châtrés avant

Vous

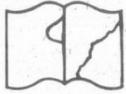
économisez

50c

en payant votre abonnement à l'échéance ou dans les trente jours qui suivent.

Utilisez le coupon d'abonnement à votre disposition.

(Voir dernière page)



La Coopérative Fédérée de Québec

Fournit les commentaires suivants sur les marchés

Semaine du 23 au 30 juillet

BEURRE

Ainsi que pour la semaine précédente, notre marché au beurre a été ferme. La diminution des arrivages comparée à la semaine précédente, la demande active de la part d'entrepreneurs, surtout de la Province d'Ontario et une offre restreinte des beurres provenant des Provinces de l'Ouest ont été les facteurs principaux qui ont occasionné une autre hausse dans les prix.

FROMAGE

La hausse de la semaine dernière a été de nature à ralentir quelque peu la demande du marché anglais; notre marché a donc été plus tranquille, mais avec un peu de changement à noter dans les prix.

ŒUFS

Aucun changement important à rapporter sur le marché aux œufs. A cause de la forte chaleur des derniers jours qui a sans doute affecté la ponte, l'offre a été plus restreinte à cause d'arrivages moindres et coïncidant avec une assez bonne demande les prix ont facilement été maintenus stables.

VOLAILLES VIVANTES

Quoique les arrivages de poules et poulets à griller (broilers) aient été plus considérables que la semaine précédente, il y a eu une amélioration notable dans la qualité et ceci a sensiblement aidé à faciliter la vente et maintenir les prix. Il y a eu cependant de forts arrivages de poulets d'autres catégories lesquels étaient plutôt de très mauvaise qualité et devaient annoncer une légère baisse de prix pour ces derniers.

ARRIVAGES à la Pointe St-Charles, lundi, le 30 juillet: Bétail, 1536; veaux, 1340; porcs, 1034; moutons, 1923.

BÉTAIL

Cette semaine encore les expéditions de bêtes à cornes ont été beaucoup plus fortes qu'il n'eût fallu pour les besoins de notre marché de Montréal. Les bouchers ne rapportent que de bien faibles ventes pour la semaine dernière et la demande pour les bêtes à cornes est réduite au minimum. Il n'y a que les bouvillons de choix à se vendre à prix satisfaisants; certaines ventes ont rapporté de 5c à 5 1/2c la livre, et même jusqu'à 5 3/4c dans le cas d'un lot particulièrement choisi. Les sujets moyens et communs ne se vendaient pas du tout et nous devons nous attendre à ce qu'il reste une forte quantité sur le marché à sa fermeture ou encore que les prix tombent d'un quart à un demi sou la livre. Les bonnes vaches se vendaient de 2 3/4c à 3c la livre; les moyennes de 2c à 2 1/2c; les communs ne se vendaient pas du tout. Les perspectives pour la semaine semblent être que les bons bouvillons seront recherchés alors que le reste du bétail se vendra très difficilement.

N. B.—Les bouvillons et les taures d'un poids léger (450 à 750 lbs) sont utilisés comme sujets à mise en conserve et comme tels se vendent de 1 1/4 à 1 3/4c la livre. Qu'on veuille donc en tenir compte en préparant une expédition.

VEAUX

Il n'y avait pas de changement dans les prix offerts pour les veaux. Les bons sujets de lait se vendaient de 4 1/2c à 5c la livre; ce dernier prix ne fut offert que dans le cas de quelques sujets de qualité remarquable. Les sujets moyens allaient de 3 3/4c à 4 1/4c la livre et les communs aux alentours de 3c, avec certaines ventes en bas de ce prix. Les veaux de champs se sont vendus de 2c à 2 1/2c, moyenne aux alentours de 2 1/4c la livre. On croit que les veaux de lait devraient améliorer leurs prix au cours des quelques semaines à venir.

AGNEAUX MOUTONS

Arrivages beaucoup trop forts, surtout par des temps de chaleurs comme ceux que nous subissons depuis quelques semaines. La demande a été réduite considérablement de la part des consommateurs. Bien que nous devions conseiller l'expédition des agneaux non châtrés avant la fin du

mois, nous ne pouvons suggérer que l'on expédie trop d'agneaux d'ici à ce que les maisons de saison ne commencent à congeler les agneaux. On nous rapporte que quelques 500 à 600 agneaux ont été vendus à 6c pour les bons et à 4c pour les communs. Il en reste une douzaine de cents qui n'ont pu être vendus. La demande pour les moutons n'est pas très forte et les prix vont de 1c à 2 1/2c la livre.

PORCS

Nous avons, il y a une couple de semaines, mentionné les efforts qui se faisaient dans le but de porter les prix du porc à un niveau inférieur à ce qu'il était dans le temps; nous regrettons d'avoir à constater que ces efforts ont réussi, et cela en dépit d'arrivages réellement faibles sur nos marchés canadiens et particulièrement sur le marché de Montréal. Le prix a été ici de 9c la livre pour les basons, et au moment où nous écrivons, il reste encore quelques centaines de porcs pour lesquels il n'est offert que 8 3/4c la livre. Les sujets de boucherie, les légers et les lourds se vendent un demi sou la livre en bas des basons et les extra lourds un sou la livre en bas des basons. Nous ne nous attendons pas à voir les prix remonter au cours des quelques semaines à suivre, même si les arrivages étaient faibles à Montréal. Les truies se vendent de 6c à 7c la livre et la demande est assez bonne.

VEAUX ABATTUS

Marché stationnaire; les prix restent les mêmes.

PORCS ABATTUS

La demande a été active et les prix ont subi une avance de 1/4c à 1/2c la livre.

Beurre, fromage et œufs, Fruits et légumes

Les réceptions de beurre et de fromage, au cours de la semaine finissant le 28 courant, se sont élevées à 25,847 boîtes de beurre et 34,439 de fromage.

La semaine précédente les chiffres étaient de 28,530 boîtes de beurre et 34,519 de fromage. Rapprochés des chiffres de la semaine correspondante de 1933, nous remarquons une augmentation de 6,000 boîtes de beurre et une diminution de 1700 boîtes de fromage dans les réceptions.

Les expéditions d'œufs ont été moins fortes que la semaine précédente. Elles se comparent comme suit: 8,132 boîtes pour la semaine qui vient de finir contre 8,248 pour la semaine précédente. L'an dernier à pareille date Montréal recevait 7,010 caisses d'œufs.

Les exportations de beurre et de fromage ont été sensiblement plus fortes que durant la semaine correspondante en 1933. Il s'est exporté 204 boîtes de beurre et 23,769 boîtes de fromage tandis que pour l'an dernier les chiffres étaient de 73 boîtes pour le beurre et 11,616 boîtes pour le fromage.

FRUITS ET LÉGUMES

Il est entré 70 wagons de fruits et légumes de plus dans la métropole durant la semaine se terminant jeudi, le 26 juillet. Les chiffres exacts sont 357 wagons contre 287 pour la semaine précédente. Il y avait 8 wagons de pommes, 1 wagon de pommes de terre, 88 de fruits assortis, 18 de légumes assortis, 222 wagons de bananes et 20 wagons de fruits venant des pays du sud.

Le marché se maintient ferme dans le cas des framboises, l'offre est abondante et la demande modérée. Les prix sont de 10 à 12c la chopine.

Samedi à Québec elles se vendaient deux caisses pour 25 sous.

Pour les gens pressés

La montagne de Rigaud en feu. Tous les arbres et arbrisseaux à l'intérieur d'une zone d'un mille et demi au sommet de la montagne ont été ruscés par les flammes. L'incendie s'est déclaré dimanche le 22 juillet. En 1909 pareil incendie avait ravagé la montagne.

Le mercure est monté à 104 degrés à Chicago au cours d'une vague de chaleur qui aurait fait 700 victimes dans le Middle West américain.

Prix de remise de

La Coopérative Fédérée de Québec

130 St-Paul-Est, Montréal

SEMAINE FINISSANT LE 28 JUILLET 1934

PRIX DE REMISE POUR LA SEMAINE FINISSANT LE 24 JUILLET 1934 INCLUSIVEMENT.

Table with 2 columns: BEURRE FRAIS and FROMAGE. Rows include No 1 pasteurisé, No 1 non pasteurisé, No 2.

TRÈS IMPORTANT: Aucune commission ou frais d'emmagasinage à déduire de nos prix de remise de beurre et de fromage.

POULES VIVANTES

Table with 2 columns: Poulets Vivants. Rows A, B, C, Coqs.

POULETS VIVANTS

Table with 2 columns: LAPINS VIVANTS. Rows A, B, C.

LAPINS VIVANTS

Doivent peser au moins 5 lbs 8 à 10c la lb.

JEUNE CANARDS VIVANTS

Table with 2 columns: ŒUFS. Rows A, B, C.

Table with 2 columns: ŒUFS. Rows A-gros, A-moyens, B, C.

VIEUX CANARDS VIVANTS

Table with 2 columns: Pigeons vivants, le couple.

Pigeons vivants, le couple..... 25

PORCS ABATTUS

Table with 2 columns: VEAUX ABATTUS engraisés au lait. Rows No 1, No 2, No 3.

"Poulets à Griller (Vivants)" (comprenant Blanc et de couleurs)

Table with 2 columns: Animaux vivants. Rows A, B, C.

Animaux vivants

Prix obtenus sur le marché de Montréal, lundi le 30 juillet 1934

Par la Coopérative Canadienne du Bétail de Québec, Ltée

Large table with multiple columns: Porcs, Vaches, Veaux de lait, Veaux de champs, Agneaux du printemps, Moutons, Bouvillons, Taures, Taureaux. Rows include various grades and prices.

PRIX DE REMISE de la COOPÉRATIVE FÉDÉRÉE de QUÉBEC

A QUÉBEC

Table with 2 columns: ŒUFS and Poules abattues. Rows include A-gros, A-moyens, C, LARD, VEAUX ABATTUS engraisés au lait.

Nous ne recevons pas de volailles vivantes à notre succursale de Québec. Voir plus haut sur cette page les prix payés à Montréal.

ENCOURAGEZ NOS ANNONCEURS

Le Bulletin de la Ferme

— Revue Hebdomadaire

CONSACRÉE AUX INTÉRÊTS DE LA FERME

Publiée par
LE BULLETIN DE LA FERME (Limitée)
Rédaction et administration
Immeuble "Le Soleil" chambre 314
Angle des rues St-Vallier et de la Couronne Québec

CLASSEMENT des annonces—20c la ligne.
CLASSIFIÉE 3 sous du mot, payable d'avance
ABONNEMENT—(Par année) strictement payable d'avance.
CANADA, excepté cité de Québec \$1.00
ÉTRANGER, excepté Québec et pays étrangers \$1.50

50c si payé directement au bureau par bans postaux dans les 30 jours qui suivent la date d'expiration.

Dames Demandées

DAMES DEMANDÉES. Pour couture légère chez elles. Bons salaires. Travail envoyé frais payés. National Manufacturing Co., Dépt. 31, Montréal. Nos 28 à 52 X84 D.

NOUS AVONS BESOIN DE FEMMES ayant une machine à coudre pour nous chez elles. Rien à vendre. Tout ouvrage fait à la machine. Ecrivez à Ontario Neckwear Company, Dépt. 124, Toronto, 8, Ont. Nos 31-32-33-34-35 à 501 M. P.

Hommes Demandés

AGENTS DEMANDÉS pour vendre des cravates de une pour nous. Nous vous les vendons à un prix qui vous permet de réaliser 100% de commission. Ecrivez aujourd'hui pour échantillon gratuit et détails. Ontario Neckwear Company, Dépt. 518, Toronto, 8, Ont. Nos 31-32-33-34-35 à 501 M. P.

HOMME AVEC AUTO pour prendre charge d'une route Watkins. Clientèle établie. Profits variant de \$25.00 à \$60.00 par semaine pour homme qualifié. Toutes applications immédiatement pour plus amples renseignements La Compagnie J. R. Watkins, Dépt. R-2-X, 2177 rue Masson, Montréal. No 26-616 X 411.

ARGENT PAYÉ HEBDOMADAIREMENT pour la vente d'arbres et arbrisseaux garantis, universellement connus. Equipement complet et instructions toutes gratuitement. S'adresser: Lake Frères, Limitée, pépiniéristes, Dépt. S., Montréal. MeK X 87-23.

DIVERS

ARGENT À PRÊTER. Cultivateurs! Empruntez à 5% capitalisé, remboursable selon vos revenus. Avous aussi des acheteurs "Crédit Immobilier", 35, Notre-Dame-Ouest, Montréal. No 50-J. N. O. X05.

OLIES ROBES POUR DAMES. Sur réception de \$2.00 vous recevrez suffisamment de jolies coupons pour faire cinq robes. Aussi coupons pour chemises, tabliers, 30c la livre, poste payée. J.-Nap. Fleureau, St-Zacharie, Cdt Beauce, P. Q. 105.

CIDRE AUX CERISES \$1.00. Occasion spéciale. 1 litre de notre pur extrait de Cidre Cherry (tout cristaux). Fait de cerises mûres et de sucre granulé pur. Breuvage sain et réconfortant pour jeunes et vieux. Faites simplement dissoudre 1 lb d'extrait de Cidre aux Cerises dans sept gallons d'eau froide. C'est tout ce qu'il y a à faire. Dissout en trois minutes ou moins. Prêt à servir immédiatement. Vous pouvez également raffiner l'Extrait de Cidre aux Cerises dans une cruche ou par gallon comme vous le désirez. L'Extrait de Cidre cherry se conserve durant des mois. Envoyez commandes immédiatement. Expédié franco n'importe où au Canada. Faites remise par mandat poste ou lettre recommandée. Canadian Fruit Extracts, 195 rue Victoria, Toronto, Ont. M. P. X 543.

Foussins à vendre

FOUSSINS D'UN JOUR. Poussins de tous âges, poulottes, la tous âges, poulottes d'un jour, Cockerels et poules. Catalogue GRATUIT. J. G. Tweedie, boîte 7, Ferris, Ont. M. P. X 87.

FOUSSINS D'UN JOUR. Poussins partis, tous âges, Rocks Barrés, Leghorns, Poulottes tous âges. Poulottes d'un jour, Cockerels. Baden Electric Chick Hatchery, Boîte 7, Baden, Ont. Nos 31, 32, 33, 34 et 35.

FOUSSINS PARTIS. tous âges, Poulottes, tous âges, Poulottes d'un jour, Rocks barrés, Leghorns Blancs. Owen Sound Chick Hatchery, Boîte 7, Owen Sound, Ont. M. P. X 96-31, 33 et 35.

FOUSSINS PARTIS. tous âges, poulottes, tous âges, poulottes d'un jour, Rocks barrés, Leghorns Blancs. Top North Chick Hatchery, Boîte 7, Stratford, Ont. M. P. X 66-31, 33 et 35.

Terres, Maisons à vendre

BELLE FERME AVOICOLE À VENDRE. Dans le haut du village de St-Félix, deux incubateurs, capacité 272 et 614 œufs respectivement. Pour renseignements, s'adresser à Jos. Laferrère, St-Félix, cdt Joliette, P. Qué. P. 05-31 X 34.

TERRE À VENDRE. 90 arpents, dont 75 en culture, la balance formant une belle sucrerie. Bâtiments neufs, avec troupeau de vaches et rouliers. Prix \$2,500 avec récolte. Aldéric Paris, Deschambault, P. Qué. P. 05-31, 32.

La médecine vétérinaire

Par Dr J.-A.-E. BÉDARD, M. V.
Réponse aux consultations

Rép. à N. V. Q. J'avais trois jeunes porcs de deux mois et dans leur nourriture je leur ai mis deux poignées de sel qui avait servi à saler du lard. Au bout de deux jours un d'entre eux est mort et les deux autres restent comme étourdis et se tenaient à peine debout et semblaient vouloir couler; deux jours plus tard un deuxième est mort. Voulez-vous me dire si cela peut dépendre que je leur ai fait manger de ce sel.

Rép. La quantité de sel que vous avez donnée à ces jeunes porcs doit être considérée comme très élevée et déterminée, dans ces cas, des coliques, de l'inflammation de l'estomac et de l'intestin, des vomissements et de la diarrhée, puis des convulsions, puis la paralysie et la mort. Il s'agit donc dans un tel cas d'un véritable empoisonnement.

Rép. à N. O. Q. J'ai une vache atteinte de diarrhée accompagnée d'hémorragies depuis huit jours; je lui ai donné une pinte d'huile de lin crue et cela ne lui a rien fait. Elle est au pâturage avec les autres et je la soigne avec du son et du gru blanc; elle ne semble pas trop dépérir. J'en ai eu une qui fut atteinte du même mal et au bout de cinq jours elle est morte. Que me conseillez-vous de lui faire pour la ramener à la santé?

Rép. Je vous conseillerais dans ce cas d'utiliser l'amidon dans les proportions suivantes: amidon, 1 lb dans 5 pintes d'eau bouillante. Faire prendre à l'animal en une seule fois, répéter cette dose une couple de fois par jour pendant 4 à 5 jours.

Rép. à O. N. Q. Vous nous obligez beaucoup en nous disant si le soufre est héréditaire chez le cheval.

Rép. Le soufre n'est pas héréditaire pour le cheval. Cependant, le jeune animal hérite d'une faiblesse de l'organe et il lui est beaucoup plus facile après une maladie des bronches ou des poumons de contracter la maladie.

Rép. à N. S. Q. J'ai un jument de 6 ans, qui, il y a trois semaines, après une grosse journée de herbage dans le sable, m'a paru très fatiguée le soir. Le lendemain matin elle boitait d'une patte d'en avant; elle est revenue qu'elle ne se porte plus sur cette patte; je lui ai appliqué sans succès différents remèdes. Croyez-vous qu'il serait préférable de laisser ma jument à l'écurie au lieu de l'envoyer au pâturage, et voulez-vous me dire quel remède employer pour remédier à cet état de chose. L'inflammation est localisée dans le boulet.

Rép. Votre jument me semble souffrir d'un engorgement du boulet. Comme traitement, je vous recommanderais de mettre votre bête dans un ruisseau s'il y en a près de chez vous et l'y laisser pendant une couple d'heures chaque jour. L'eau froide courante est un des meilleurs traitements que l'on puisse préconiser dans un tel cas. S'il vous était impossible de faire cela, mettez des compresses d'eau froide sur la partie malade et pour les maintenir en place, serrez-vous d'un bandage en laine, ou bien encore, arrosez le boulet à la hose 1/2 heure ou 3/4 d'heure chaque fois chaque jour.

Rép. à S. R. Q. J'ai fait affranchir mon poulain il y a peu près un mois. Quinze jours après l'opération, je l'ai mis au pâturage dans le jour et le lendemain matin elle boitait de la patte de devant; je suis allé le chercher, il s'est mis à reculer et tout à coup il s'est affaissé, au point qu'il a fallu le ramener à l'écurie en voiture. Le lendemain matin matin la bête était debout mais semblait très faible, et depuis ce temps-là, elle semble avoir une faiblesse dans les reins et la croupe. Pouvez-vous me dire ce que je pourrais faire pour remédier à cet état de chose.

Rép. Votre poulain me semble souffrir d'une infection due à l'opération qu'il m'est impossible de préciser mais qui me semble être l'infection partielle du péritoine ou de la coiffe; et à moins de très bons soins, d'une surveillance particulière de son intestin, et d'une alimentation très surveillée, je crois que vous perdrez votre bête.

Rép. à J. V. Q. J'ai une vache qui a mis bas l'autome dernier (elle était à son premier veau) six semaines après, elle a commencé à donner du sang dans un trayon; cet état de chose a disparu pendant un certain temps pour réapparaître après que j'ai fait saigner pour la deuxième fois et dure depuis lors; à cause de cela, nous avons beaucoup de difficulté à la traire. Voulez-vous m'enseigner un moyen de traiter ma bête.

Rép. Vous avez une hémorragie dans le pis de votre vache qui peut tourner jusqu'à la Mammite ou inflammation directe du pis.

Il faudra d'abord dans ce cas traire la bête sans tirer sur le trayon et seulement par compression, puis faire des massages du pis 2 à 3 fois par jour avec de l'eau froide ou de l'eau chaude. Mais si vous commencez avec de l'eau froide, il faudra continuer avec de l'eau froide. Je vous fais parvenir sous pli séparé, la circulaire sur la Mammite qui vous donnera des détails de nature à vous aider.

Rép. à D. D. Q. Pouvez-vous me dire quels sont les soins que je pourrais donner à un jument poulinière laquelle je suis obligé de faire travailler. Puis-je lui donner une purgation?

Rép. Votre jument poulinière ne nécessite pas de soins particuliers avant le dernier mois de sa gestation. Tout ce qu'il vous faut faire est de la faire travailler normalement sans excès et ne pas l'exciter trop dans de mauvaises actions. Ne lui donnez pas de purgation. Au cours du dernier mois de sa gestation il faudra la faire travailler de moins en moins et ne lui donner des exercices que très légers.

(à suivre)

TABLETTES TOUSSINE

POUR LES CHEVAUX

Contre: Toux, Courme, Bronchite et Souffle. Excellentes pour donner l'appétit, renforcer, purifier le sang et faire mourir. Elles débarrassent aussi des vers. Pour ceux qui exposent à perdre leur cheval pour la moindre somme de 50¢. Une bouteille de Toussine prise le printemps et à l'automne assure la santé de votre cheval. Expédiés FRANCO sur réception du prix: \$0.50 la bouteille. En vente aussi à Québec à la pharmacie Brunet, rue St-Joseph.

Dr Jos. COMTOIS, St-Barthélemy, P. Q.

Prix de dernière heure

Mardi, 31 juillet 1934

MARCHÉ DU BEURRE et du FROMAGE

PRIX DE GROS.

Beurre No 1 Pasteurisé 19c
Fromage coloré 10 1/2c
Ces prix sont ceux du commerce de gros à Montréal mais non pas payés aux producteurs.

POMMES DE TERRE

Nouvelles Québec No 1 \$0.50

LAINE

Prix moyens payés aux producteurs par la Coopérative Canadienne des Producteurs de Laine, Lennoxville, P. Qué.
Laine blanche non lavée 11c F.A.B.
Laine lavée 18c F.A.B.

Pour ceux qui désirent acheter de la laine en petites quantités de 10 à 100 livres.
Laine blanche non lavée 20c la lb.
Laine lavée 27c la lb.
F.A.B. Lennoxville, P. Q.

Ce que vous achetez pour la maison ou pour le troupeau et la basse-cour

FARINES

Patente Hungarian, quarts \$6.60
Patente Hungarian, 98 lbs 2.95
1ère patente, Manitoba quarts 6.00
" " " 98 lbs 2.65
Forte à levains, quarts 5.90
" " " 98 lbs 2.60
Patente Ontario sacs coton, 98 lbs 2.40
Patente Ontario, sacs toile 98 lbs 2.30
Farine à engrais 1ère qualité 1.60

GRAINS D'ALIMENTATION

Blé d'Inde Argentin 85
Avoine alimentation No 1 47 1/2
" " " recrillée 50
" " " No 2 C. W. recrillée 57 1/2
Blé d'engrais 98 lbs 1.50
Orge d'alimentation 60
Sarrasin d'alimentation 90

POUR LA BASSE-COUR

Déchets de viande, gros \$3.00
Farine de viande, fine, 50% 3.00
Farine de viande, fine, 60% 3.50
Os broyés, gros ou fin 2.25
Farine de poisson 3.00
Farine de Luzerne 1.75
Ecailles d'huitres volailles85
Ecailles d'huitres poussins85
Gravier, gros ou fin 1.25
Charbon de bois, volailles, s. 50 lbs 1.00
Charbon de bois, poussins, s. 50 lbs 1.10
Lait écrémé en poudre 9.00
Huile de foie de Morue:
1 gallon 1.00
Moulée pour la ponte \$2.30
Moulée pour poussins 2.60
Moulée pour croissance 2.45
Grains mélangés pour poules 2. 10 à 2. 30
Grains broyés lins, poussins 2.45
" " " gros, poulets 2.40

DIVERS

Le minot
Pois à soupe \$1.80 à \$2.00
Fèves blanches, (triées) 1.65
" (triées Prime) 1.60
" (triées yeux jaunes) 2.25

ENGRAIS ALIMENTAIRES

Son de blé 1.25
Gru 1.30
Gru Blanc (Middlings) 1.45
Blé d'Inde moulu 1.55
Moulée d'avoine, fine 1.45
Moulée d'orge, fine 1.30
Tourteaux de lin 1.70
Gruau d'avoine, jute 80 lbs 2.60
" " " coton 80 lbs 2.65
Drèches brasserie séchées 1.30
Molassine 2.50
Moulée à veaux 3.20
Moulée laitière 18% 1.70
" " " 24% 2.00
Foin la tonne 15.00
Paille la tonne 11.00
Pot Barley 2.50
Pearl Barley 3.50

Sucre (Sacs 100 lbs.)
Granulé, No 1, sac coton \$5.50
Cassonade, No 1 5.20
Cassonade No 2 5.10
Cassonade, No 3 5.00
Mélasse (Barbades):
No 1, barils 25 gals, le gal55
Sel
Sel fin, sac 140 lbs \$1.40
Gros sel, sac de 140 lbs95
Saindoux:
En saux 20 lbs 2.00

LARD SALÉ

Gras de dos:
30 x 40 more. (200 lbs au baril) \$36.00
40 x 50 more. (200 lbs au baril) 35.00
50 x 60 more. (200 lbs au baril) 32.00
60 x 70 more. (200 lbs au baril) 31.00
Clear fat:
25 x 35 more. (200 lbs au baril) \$31.00
Canadien Short Cut, gras et maigre 27.00

COMPARAISON DES PRIX

	2 août 1934	3 août 1933	31 juillet 1924
Beurre No 1. Past.	18 1/2	19 3/4	33 3/4
Fromage Coloré	9 1/2	10 1/2	15 3/4
Fromage Blanc	9 1/2	10 1/2	15 3/4
Œufs Frais	23	20	32
Veaux de lait vivants	5	4 1/4	07
Bouvillons vivants choix	5 1/2	05	05 1/2
Agneaux printemps	16	6.15	11 1/2
Prs vivants	01	6.50	09 1/2
Poulets vivants	21		

ENCOURAGEZ NOS ANNONCEURS

CONSULT

PAR L'AVISEUR

AVIS IMPORTANT.—Nos correspondants des règles suivantes établies par le J. C. c'est pourquoi toute demande de consultation est adressée à l'avis. Le consultant n'est tenu de répondre que des choses de la vie rurale. Les cas traités entre le correspondant et l'avis. L'avocat consultant peut exiger des

RE: ASSEMBLÉE D'OBLIGATIONS.—Je suis un obligataire de la Corporation des Services Publics et ai reçu il y a quelque temps un avis de convocation pour une assemblée. L'avis de convocation est de mettre l'adoption de résolutions en vue pour l'achat de la dette Corporation des Services Publics de première hypothèque, de City Gas & Electricité, et de la dette City Gas & Electricité sur la base de \$25.00, valeur nominale de la dette City Gas & Electricité Limited, contre \$100.00, valeur nominale de la dette Corporation des Services Publics, avec une action nominale ou au pair pleinement payée de la dette City Gas & Electricité. Les obligations de la dette City Gas & Electricité Limited, contre \$100.00, valeur nominale de la dette Corporation des Services Publics, avec une action nominale ou au pair pleinement payée de la dette City Gas & Electricité Limited, contre \$100.00, valeur nominale de la dette Corporation des Services Publics, avec une action nominale ou au pair pleinement payée de la dette Corporation des Services Publics. Je désirerais savoir si je dois faire.

Rép. à C. L. — Il est assez délicat de refuser d'accepter ou de refuser la proposition dont il est fait mention à l'avis de convocation. Je n'ai pas pris connaissance des conditions des résolutions proposées et d'une manière particulière les positions futures des dites corporations, en fait peut avoir rapport à cette question. Parfois il est préférable de conserver nous avons achetés avec confiance, lorsque les affaires d'une corporation sont en déclin, il peut être préférable de consentir un échange ou de vendre, mais tout ceci dépend des informations que l'on peut obtenir. Je vous conseille de mettre en rapport avec le fiduciaire et qui est, d'après l'avis de convocation, Trust Company, Limited, et de vous procurer toutes les informations que vous jugerez utiles.

LOI D'ADOPTION.—Q. Étant veuf et père de cinq enfants, j'ai été adopté par des enfants de ma femme. L'adoption a été faite par un notaire. Les enfants de ma femme ont été adoptés par moi. Je désirerais savoir si je dois faire quelque chose pour que les enfants de ma femme soient reconnus comme tels. Les enfants de ma femme ont été adoptés par moi. Je désirerais savoir si je dois faire quelque chose pour que les enfants de ma femme soient reconnus comme tels.

Rép. à J. B. C. — De par les détails que vous donnez, je comprends que vos enfants ont été adoptés en vertu des dispositions de la loi d'adoption et, en conséquence, vous devez les reprendre quand bon vous semblera, soit que vous jugiez que vous en auriez besoin, pour le cas où il vous viendrait à l'esprit de reprendre votre ou consulter votre avocat, lequel me renseignera en demeure et instituera de suite à leur égard.

COURS D'EAU.—Q. Je suis propriétaire d'un terrain traversé par un cours d'eau. Je désirerais savoir si je dois faire quelque chose pour que les enfants de ma femme soient reconnus comme tels. Les enfants de ma femme ont été adoptés par moi. Je désirerais savoir si je dois faire quelque chose pour que les enfants de ma femme soient reconnus comme tels.

Les intéressés se refusent à le faire de ce défaut, j'en souffre de très graves. Que dois-je faire?
Rép. à A. M. — Toute corporation de faire tenir les chemins, ponts, crochets, qui sont sous sa direction, requis par la loi, les procès-verbaux des réunions qui les régissent, sous peine de perdre le droit de faire passer un excédant par \$20.00 pour chaque année. Elle est en outre responsable de tous les dommages qui résultent du défaut d'exécution de ces règlements ou dispositions de la loi. Elle est responsable de tous les dommages qui résultent du défaut d'exécution de ces règlements ou dispositions de la loi. Elle est responsable de tous les dommages qui résultent du défaut d'exécution de ces règlements ou dispositions de la loi.

PRÊT À USAGE.—Q. L'autome j'ai prêté ma jument à un ami pour un usage. Lorsque il me l'a demandée je ne l'ai pas rendue. Je désirerais savoir si je dois faire quelque chose pour que les enfants de ma femme soient reconnus comme tels. Les enfants de ma femme ont été adoptés par moi. Je désirerais savoir si je dois faire quelque chose pour que les enfants de ma femme soient reconnus comme tels.

Rép. à E. L. — L'emprunteur est tenu de rendre la chose prêtée à la garde et à la charge de la chose prêtée. Il ne peut s'en dispenser par la convention. Si la chose se perd ou est endommagée, l'emprunteur est responsable de la perte ou de l'endommagement, à moins qu'il ne soit prouvé qu'il n'y a eu de sa part aucune négligence ou faute de sa part.

VENTE D'IMMEUBLE.—Q. J'ai acheté un terrain et j'ai fait bâtir une maison. Je désirerais savoir si je dois faire quelque chose pour que les enfants de ma femme soient reconnus comme tels. Les enfants de ma femme ont été adoptés par moi. Je désirerais savoir si je dois faire quelque chose pour que les enfants de ma femme soient reconnus comme tels.

Rép. à M. G. — Tout huisier est tenu de publier qui ne peut procéder qu'à la suite d'un jugement rendu par la Cour ayant juridiction sur la cause. Si vous avez des droits ou des intérêts dans la cause, vous devez en avoir avisé le huisier et, en conséquence, je vous prie de vous adresser à un avocat.

VENTE D'IMMEUBLE.—Q. J'ai acheté un terrain et j'ai fait bâtir une maison. Je désirerais savoir si je dois faire quelque chose pour que les enfants de ma femme soient reconnus comme tels. Les enfants de ma femme ont été adoptés par moi. Je désirerais savoir si je dois faire quelque chose pour que les enfants de ma femme soient reconnus comme tels.

Rép. à M. G. — Tout huisier est tenu de publier qui ne peut procéder qu'à la suite d'un jugement rendu par la Cour ayant juridiction sur la cause. Si vous avez des droits ou des intérêts dans la cause, vous devez en avoir avisé le huisier et, en conséquence, je vous prie de vous adresser à un avocat.

CONSULTATIONS LEGALES

PAR L'AVISEUR LÉGAL DU "BULLETIN DE LA FERME"

AVIS IMPORTANT.—Nos correspondants que cette page intéresse sont instamment priés de tenir compte des règles suivantes établies par le journal: 1. Seuls les abonnés peuvent bénéficier de ce service de consultation; c'est pourquoi toute demande de renseignements doit être signée, afin que nous puissions constater si le correspondant est abonné; 2. Les questions doivent être adressées directement au Bulletin; 3. L'avocat consultant n'est tenu de répondre qu'aux questions ordinaires usuelles, concernant les lois qui gouvernent les choses de la vie rurale. Les cas extraordinaires, ou qui nécessiteraient une longue étude, sont choses à traiter entre le correspondant et l'avocat; 4. Si le correspondant désire une réponse immédiate par lettre, l'avocat consultant peut exiger des honoraires.

RÉP. À A. M.—L'Assemblée d'obligataires.—Q. Je suis un obligataire de La Corporation des Services Publics et ai reçu il y a quelque temps un avis de convocation pour une assemblée d'obligataires. L'avis de convocation est à l'effet de permettre l'adoption de résolutions extraordinaires pour autoriser l'échange des obligations courantes de la dite Corporation des Services Publics pour des obligations de première hypothèque, 6 1/2% d'intérêt, de City Gas & Electricity Corporation limitées sur la base de \$25.00, valeur au pair des obligations de la dite City Gas & Electricity Corporation Limited, contre \$100.00, valeur au pair des dites obligations courantes de La Corporation des Services Publics, avec une action sans valeur nominale ou au pair pleinement acquittée des actions ordinaires de la dite City Gas & Electricity Corporation Limited pour chaque \$100.00, valeur au pair des dites obligations de La Corporation des Services Publics. Je désirerais savoir ce que je dois faire?

RÉP. À C. L.—Il est assez délicat de vous suggérer d'accepter ou de refuser la proposition d'échange dont il est fait mention à l'avis de convocation, car je n'ai pas pris connaissance des situations financières des corporations intéressées, ne connais pas d'une manière particulière les possibilités de gains futurs des dites corporations, en tout ce qui peut avoir rapport à cette question financière. Parfois il est préférable de conserver les titres que nous avons achetés avec confiance, d'autres fois, lorsque les affaires d'une corporation sont moins bonnes ou diminuent, il peut être avantageux de consentir un échange en vue de vendre nos valeurs, mais tout ceci dépend des informations précises que l'on peut obtenir. Je vous conseillerais de vous mettre en rapport avec le fiduciaire en cette affaire qui est, d'après l'avis de convocation, The Sun Trust Company, Limited, et de lui demander toutes les informations que vous jugerez à propos.

LOI D'ADOPTION.—Q. Étant veuf il y a sept ans et père de cinq enfants, j'ai alors placé tous mes enfants dans des familles différentes avec l'intention qu'il ne serait rien payé. L'une de mes filles est actuellement âgée de 14 ans et je désirerais la voir revenir chez moi. Je suis pauvre et je ne voudrais pas occasionner des frais ni m'en faire faire. Que dois-je faire?

RÉP. À J. B. C.—De par les détails que vous me donnez, je comprends que vos enfants n'ont pas été adoptés en vertu des dispositions de la loi d'adoption et, en conséquence, vous êtes en droit de les reprendre quand bon vous semblera, soit tous ensemble, soit ceux que vous jugerez à propos. Je vous conseillerais, pour le cas où il y aurait des difficultés, de vous laisser reprendre votre ou vos enfants, de consulter votre avocat, lequel mettra les intérêts en demeure et instituera des procédures s'il y a lieu.

COURS D'EAU.—Q. Je suis propriétaire d'un immeuble traversé par un cours d'eau et au sujet duquel un procès-verbal a été préparé ordonnant de pelletter et de nettoyer ce cours d'eau chaque printemps avant la fonte des neiges afin d'éviter des inondations. Les intéressés se refusent à le pelletter et, du fait de ce défaut, j'en souffre des dommages considérables. Que dois-je faire?

RÉP. À A. M.—Toute corporation est obligée de faire tenir les chemins, ponts, cours d'eau et trottoirs, qui sont sous sa direction, dans l'état requis par la loi, les procès-verbaux et les règlements qui les régissent, sous peine d'une amende n'excédant pas \$20.00 pour chaque infraction. Elle est en outre responsable de tous les dommages qui résultent du défaut d'exécution de ces procès-verbaux, règlements ou dispositions de la loi, sans recours contre les contribuables ou les officiers en défaut, selon le cas. Mais nulle action en dommages ou pénale n'est intentée contre la corporation à moins qu'un avis préalable de quinze jours n'ait été donné, par écrit, de telle action au secrétaire de la corporation, et à moins qu'elle n'ait été intentée dans un délai de six mois après la date à laquelle la cause d'action a pris naissance. Cet avis peut être signifié par lettre recommandée, et il doit indiquer les noms et résidence du réclamant, ainsi que la nature des dommages réclamés, et il doit être donné dans les soixante jours de la cause d'action.

PRÊT À USAGE.—Q. L'automne dernier j'ai prêté ma jument à un ami pour son hivernement. Lorsqu'il me l'a demandée je l'ai informé qu'elle était pour avoir un poulain mais il m'a répondu que cela ne faisait rien il n'avait pas d'ouvrage assez lourd pour lui faire dommage et alors je la lui ai laissée. Voilà maintenant que cette jument a été avortée et cette personne m'a envoyé deux poulains morts. Je perds donc deux poulains et je perds aussi la chance de la mener au mâle ce printemps ou cet été, et de plus ma jument est beaucoup maigre et affaiblie. Plusieurs prétendent que je ne pourrais presque pas m'en servir pour travailler cet été. Quels sont mes droits?

RÉP. À E. L.—L'emprunteur est tenu de veiller en bon père de famille à la garde et à la conservation de la chose prêtée. Il ne peut s'en servir qu'à l'usage pour lequel elle est destinée par sa nature ou par la convention. Si la chose se détériore par l'effet de l'usage pour lequel elle est prêtée, il n'y a pas de responsabilité, si ce n'est par défaut de l'emprunteur, il n'est pas tenu de la détérioration.

ECHANGE.—Q. J'ai fait l'échange d'une scie à ruban pour un vieux char. Les conventions ont été acceptées de part et d'autre devant témoins. L'autre personne n'étant pas satisfaite ne veut pas me livrer le vieux char. Suis-je en droit de me faire livrer cet objet par l'intermédiaire d'un huissier, sans faire de frais, car cet homme n'a pas les moyens de payer les frais?

RÉP. À M. G.—Tout huissier est un officier public qui ne peut procéder qu'à la suite de jugement rendu par la Cour ayant juridiction et il ne peut pas lui-même être Juge et exécuter les jugements. Si vous avez des droits comme, suivant les explications que vous me donnez, vous paraissiez en avoir, vous devez instituer des procédures contre l'autre personne et, en conséquence, je vous conseille de voir votre avocat.

VENTE D'IMMEUBLE.—Q. J'ai vendu ma terre et l'acheteur me défend de prendre les fu-

miers. Est-ce qu'il a le droit à ces fumiers ou sont-ils ma propriété?

RÉP. À I. L.—Les fumiers, comme je l'ai déjà déclaré, sont immeubles par destination et l'acheteur, en achetant votre terre, a moins de réserves expresses ou d'une phraseologie spéciale dans l'acte de vente, en est devenu le propriétaire et a donc le droit de vous défendre y toucher.

VENTE DE CRÉANCE.—Q. 1. J'ai acheté un billet d'un homme. Est-ce que ce dernier doit l'endosser pour que le tout soit valable? 2. Est-ce qu'un homme qui fait faillite reste obligé de payer ses dettes devant Dieu?

RÉP. À J. P.—1. Si le billet est à l'ordre de quelqu'un, pour que le transport soit régulier il faut qu'il soit endossé, s'il est au porteur il n'est pas nécessaire qu'il ait endossement. 2. Quant à votre deuxième question, il serait préférable que vous vous adressiez à un théologien ou à votre curé, car ce n'est pas moi à déclarer que, si une personne fait faillite, elle peut être libérée de ses dettes devant Dieu.

ENFANT MINEUR.—Q. Je désirerais savoir si un enfant mineur peut posséder un compte de banque à son nom, une terre avec maison et grange, si ces biens peuvent lui être donnés par son père ou sa mère, par son grand-père ou grand-mère, par son oncle ou sa tante, et si ces biens peuvent lui être donnés pour les dettes de son père par saisie ou autrement, si son père est en mauvaises affaires ou qu'il pourrait devenir en mauvaises affaires, même s'il s'agit d'un enfant de deux ans et plus?

RÉP. À E. D.—Tout enfant conçu mais non né peut avoir les mêmes droits que toute personne vivante à la condition qu'il naisse viable et, du jour de sa naissance même durant sa minorité, il a les mêmes droits, intérêts et avantages que toute autre personne, mais à la condition de certaines réserves faites, c'est-à-dire que cet enfant est représenté par un tuteur nommé par un conseil de famille.

Votre question à l'effet des donations qui peuvent lui être consenties par quelque parent de sa famille se trouve par le fait même avoir reçu une réponse, c'est-à-dire qu'il est possible à un père ou à une mère, ou aux grands-parents ou aux oncles ou tantes de consentir un acte de donation à un enfant mineur. Si l'acte de donation a été consenti, que le tout a été fait de bonne foi et sans fraude les droits des créanciers, cet acte de donation ne pourra être attaqué et les biens donnés peuvent être saisis seulement lorsque l'acte de donation est mis de côté par un jugement d'un tribunal civique.

VENTE À RÉMÉRÉ.—Q. Dans un acte de vente à réméré il est stipulé que l'acheteur à réméré faute de paiement, prendra la terre sans aucun frais. Le vendeur à réméré est en défaut. Est-il nécessaire, pour prendre possession de la terre, que des procédures soient initiées et, si oui, ai-je un recours contre lui pour le remboursement des frais?

RÉP. À A. N.—Votre acte de vente à réméré peut mentionner toute clause à l'effet de vous permettre de prendre possession sans instituer des procédures judiciaires, mais si le vendeur se refuse à vous donner possession, il vous faut le pourchasser en déchéance de réméré, faire enregistrer le jugement et ceci constitue votre titre, le tout subordonné à la passation de l'acte de vente à réméré et à l'enregistrement d'icelui.

BILLET ET DONATION.—Q. Je désirerais savoir quand un billet signé en date du 18 décembre 1930 sera prescrit alors que j'ai payé les intérêts de l'année 1931?

Mon père, par acte authentique, a donné tous ses biens à l'un de mes frères. Il apparaît à l'acte de donation que, s'il venait à mourir, je recevrais une somme de \$2,000.00, laquelle somme est déclarée insaisissable, et mon frère s'est obligé à m'entretenir mais il n'a pas été stipulé de salaire. Je reste actuellement avec mon père. Est-ce que le bénéficiaire du billet peut obliger mon frère à me payer un salaire pour subseqüemment faire saisir le salaire et lui est-il permis de prendre un jugement contre moi? Qui devra payer les frais si je n'ai pas de biens?

RÉP. À A. D.—Un billet est prescriptible par cinq ans à compter de l'échéance et la prescription de cinq ans recommence à courir s'il y a reconnaissance de dette, supervision de la prescription ou interruption. Par le fait que vous avez payé l'intérêt pour l'année 1931, la prescription commence donc à courir de la dernière date du paiement de l'intérêt.

Je n'ai pas pris connaissance de l'acte de donation et il n'est impossible de pouvoir vous déclarer si, réellement, votre créancier pourra au décès de votre père saisir la somme de \$2,000.00 à vous payable par votre frère en vertu de l'acte de donation.

Si actuellement vous travaillez, soit pour votre père ou votre frère, sans recevoir de rémunération et qu'un jugement a été rendu contre vous, le créancier ayant un jugement peut faire motion pour faire établir un salaire et subseqüemment faire saisir la partie saisissable de ce salaire. Il est permis à toute personne ayant une créance contre une autre d'instituer des procédures et d'obtenir jugement.

Pour le cas où vous n'auriez pas de biens saisissables, il est entendu que vous ne paierez pas les frais mais un jugement est bon pour 30 ans et le créancier ayant jugement contre vous pourra vous faire saisir en n'importe quel temps lorsque vous aurez des biens.

CINÉMA.—Q. Ayant l'intention de faire du cinéma dans ma paroisse je désirerais savoir s'il y a des taxes à payer et par qui peuvent-elles être imposées, est-ce par le gouvernement ou par la municipalité, et me serait-il possible de pouvoir m'en faire exempter et, si oui, à qui dois-je m'adresser?

RÉP. À G. P.—Votre corporation municipale peut certainement, par règlement, vous taxer et il en est de même quant au gouvernement provincial. Il est impossible que vous puissiez être exempté des taxes surtout celles exigées par la Province de Québec. Si vous désirez obtenir plus d'informations ou tenter de vous faire exempter, vous pour-

riez communiquer avec le Contrôleur du Revenu de la Province de Québec.

TAXES MUNICIPALES ET CODE MUNICIPAL.—Q. 1^o Je possède un reçu du Secrétaire-Trésorier pour mes taxes municipales donné en date du 21 novembre 1933 et indiquant taxes municipales pour l'année 1933. Je désirerais savoir si ce reçu est en règlement des taxes municipales pour jusqu'à la date du 31 décembre 1934. Le budget municipal a été fait en octobre 1933 établissant les taxes pour l'année à venir 1934. Cependant le Secrétaire-Trésorier soutient que la formule de reçu qu'il m'a remise est celle qui doit être acceptée par toutes les municipalités. Je diffère d'opinion avec lui.

2^o Y a-t-il eu des amendements apportés à l'article 238 du Code Municipal depuis l'année 1927?

RÉP. À J. G.—1^o L'année financière de la corporation commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année et les taxes, cotisations, licences et autres redevances municipales annuelles sont dues et exigibles aux dates que le conseil détermine. Je ne connais pas de formule spéciale exigée de par la loi pour les reçus de taxes mais, de par l'indication faite par le Secrétaire-Trésorier à votre reçu, vos taxes paraissent avoir été payées pour l'année 1933, c'est-à-dire pour l'année financière commençant le 1^{er} janvier 1933 et se terminant le 31 décembre de la même année.

Par contre vous pouvez fort bien avoir raison en prétendant que vos taxes ont été payées pour jusqu'à la date du 31 décembre 1934 si, en vertu des règlements de la corporation, l'intérêt sur les taxes pour l'année 1934 est exigible à partir du 31 décembre 1934 mais, tout de même, vos taxes municipales ne peuvent être considérées comme étant payées pour la période commençant le 1^{er} janvier 1934 et se terminant le 31 décembre de la même année.

2^o Un amendement a été apporté à l'article 238 de l'année 1929 par le statut 19 Ges. V. Ch. 88, section 10. L'on a ajouté après le mot "vacance" dans la cinquième ligne les mots "ou à la première session générale suivant la dite vacance si cette session générale a eu lieu dans les quinze jours".

ACTE DE VENTE À RÉMÉRÉ ET RESPONSABILITÉ.—Q. Je suis propriétaire d'une terre par acte de vente à réméré et le vendeur était propriétaire de cette terre depuis au delà de 38 ans. Le vendeur est conseiller et commissaire et son père et mère restent avec lui. Ces derniers ont un actif d'environ \$80,000.00. Suis-je responsable pour les père et mère advenant leur décès.

Fait disparaître l'éparvin pendant que le cheval travaille

Le bon vieux remède Absorbine—ne causant pas d'ampoules et ne forçant jamais au repos—est si efficace qu'il a raison rapidement de l'éparvin, des hémorrhoides, des enflures—réduit les foulures, les entorses—et permet au cheval de travailler. Antiseptique et cicatrisant coupures ouvertes, plaies closes. Economique parce qu'il en faut peu. Grosse bouteille, \$2.50. Chez tous pharmaciens. W. F. Young, Inc., membre Lyman, Montréal.

Employez ABSORBINE

L'acte de vente dont il est question ci-haut n'est pas connu dans la région?

RÉP. À L. V.—Je ne comprends pas très bien votre question et, si elle se résume suivant les détails susmentionnés, je dois conclure que je ne vois pas quelle responsabilité vous pourriez encourir du fait qu'étant propriétaire d'un immeuble acheté par acte de vente à réméré les père et mère de votre vendeur pourraient demeurer chez lui.

LOI DU MORATOIRE.—Q. En 1930 j'ai consenti une hypothèque affectant ma terre ainsi que mon roulant. L'hypothèque devenait due après deux ans. Elle est expirée en décembre 1933. Me serait-il possible de pouvoir profiter des dispositions de la loi du moratoire pour sauver mon roulant?

RÉP. À A. D.—La loi du moratoire se rapporte aux créances hypothécaires seulement. Si je comprends bien l'expression "roulant" l'on entend les machines agricoles, les animaux de ferme ainsi que les accessoires et objets nécessaires au cultivateur pour cultiver sa terre, il s'agirait donc de biens meubles et la loi du moratoire ne peut se rapporter aux biens meubles.

Dans un des numéros antérieurs a été publié le texte complet de la loi du moratoire et j'ai déjà donné à plusieurs reprises antérieurement de multiples réponses sur cette question. Je vous réfère donc aux publications antérieures.

NOUS METTONS À VOTRE DISPOSITION UN SERVICE D'IMPRESSIONS

des mieux outillés de la ville — pouvant exécuter tous genres d'impressions tels que:

Brochures — rapports — factures catalogues — en-têtes de lettres — circulaires enveloppes — factures — etc.

LE SOLEIL LTEE
(Département de l'Imprimerie)

Gens de la campagne et du district FAITES IMPRIMER "SOLEIL" Nos prix sont bas! DEMANDEZ NOS COTATIONS

JUTRAS

NOUVEAU CATALOGUE ANGLAIS-FRANÇAIS SUR Gréments de sucrerie Installation d'étable Machines agricoles OFFERT GRATIS Pour renseignements et prix faites un X sur les machines qui vous intéressent.

Nom Adresse No B. F. août 1934

MANUFACTURÉS PAR LA COMPAGNIE JUTRAS LTEE VICTORIAVILLE, QUE.

ure

EAUX VERTES

son OVIDE GODIN

ant, Québec

ont F.O.B. Québec et

enlevées. Peaux avec

os sans sel payées sub-

alées .05c la lb.

raîches .05c la lb.

os chaque peau.

outes les peaux de 52

s peaux de 50 lbs net,

ngraisés, enlevées par

pièce .50c chaque.

cacons de campagne à

aux de bonne qualité

queue, .15c de moins.

lavée à vendre à .17c

de juillet, .20c cha-

23 juillet au 4 août

maison ou

se-cour

IVERS

\$1.80 à \$2.00

ées) 1.65

e) 1.60

jaunes) 2.25

ALIMENTAIRES

1.25

1.30

ngs) 1.45

1.55

ine) 1.45

1.30

1.70

2.60

oton 80 lbs. 2.65

1.39

2.50

3.20

1.70

2.09

15.00

11.00

2.50

3.50

bs) \$5.50

coton 5.20

5.10

5.00

es):

55

Le sac \$1.40

0 lbs. .95

2.00

ARD SALÉ

0 lbs au baril) \$36.00

0 lbs au baril) 35.00

0 lbs au baril) 32.00

0 lbs au baril) 31.00

0 lbs au baril) \$31.00

Cut, gras et maigre 27.00

PRIX

3 août 31 juillet

1933 1924

19 3/4 33 3/4

10 3/16 15 7/8

10 1/16 15 7/8

20 32

4 1/4 07

05 05 1/2

6.15 11 1/2

6.50 09 1/4

NCEURS

L'exposition provinciale

(suite de la page 305)

réserve de la limite d'âge spécifiée à l'article 11—dont un seul peut être un mâle; il n'est pas exigé que ces animaux soient produits par l'exposant ou qu'ils lui appartiennent: \$35, 30, 25, 20, 15, 11, 8.

21. **Progéniture junior du père**
3 animaux âgés de moins de 2 ans dont un seul peut être un mâle, tous produits par l'exposant et lui appartenant: \$35, 30, 25, 20, 15, 11, 8.

22. **Progéniture de la mère**
3 animaux, d'un sexe ou de l'autre—sous réserve de la limite d'âge spécifiée à l'article 11—il n'est pas exigé que ces animaux aient été produits par l'exposant ou qu'ils lui appartiennent: \$35, 30, 25, 20, 15, 11, 8.

CLASSE 53—JERSEYS

Prix offerts: \$350

Sections:

1. Taureau, moins d'un an: \$10, 8, 7, 6, 4, 3.
2. Taureau, 1 an et moins de deux ans: \$13, 11, 9, 7, 6, 4.
3. Taureau, 2 ans et moins de trois ans: \$18, 16, 14, 9, 6.
4. Taureau, 3 ans et plus: \$31, 25, 19, 15, 10.
5. Taureau, champion junior: Ruban.
6. Taureau, champion senior: Ruban.
7. Taureau, grand champion: Ruban.
8. Taureau, moins d'un an: \$11, 9, 7, 5, 4.
9. Taureau, 1 an et moins de 2 ans: \$13, 11, 9, 7.
10. Taureau, en gestation, 2 ans et moins de 3 ans: \$15, 13, 11, 8.
11. Vache tarée, en gestation, 3 ans et plus: \$18, 15, 13, 9.
12. Vache, en lait, 2 ans et moins de 3 ans: \$15, 13, 11, 8.
13. Vache, en lait, 3 ans et moins de 4 ans: \$21, 17, 14, 9, 6.
14. Vache, en lait, 4 ans et plus: \$28, 23, 18, 12, 7.
15. Vache, championne junior: Ruban.
16. Vache, championne senior: Ruban.
17. Vache, grand championnat: Ruban.
18. **Troupeau junior ou d'éleveurs**
1 taureau et 4 femelles, tous ayant moins de 2 ans, les femelles doivent avoir été produits par l'exposant et lui appartenir: \$13, 10, 8, 5.

19. **Progéniture senior du père**
3 animaux de pas moins de deux ans—sous réserve de la limite d'âge spécifiée à l'article 11—dont un seul peut être un mâle; il n'est pas exigé que ces animaux soient produits par l'exposant ou qu'ils lui appartiennent: \$25, 18, 14, 10.

20. **Progéniture junior du père**
3 animaux âgés de moins de deux ans dont un seul peut être un mâle, tous produits par l'exposant et lui appartenant: \$20, 18, 14, 10.

21. **Progéniture de la mère**
3 animaux, d'un sexe ou de l'autre—sous réserve de la limite d'âge spécifiée à l'article 11—il n'est pas exigé que ces animaux aient été produits par l'exposant ou qu'ils lui appartiennent: \$20, 18, 14, 10.

CLASSE 54—SHORTHORNS

Prix offerts: \$400

Sections:

1. Taureau, moins d'un an: \$5, 4, 3, 2.
2. Taureau, 1 an: \$6, 5, 4, 3, 1.
3. Taureau, 2 ans: \$8, 7, 6, 5, 4, 2, 1.
4. Taureau, 3 ans: \$11, 10, 8, 7, 5, 4.
5. Taureau, 4 ans et plus: \$14, 12, 9, 8, 5, 2.
6. Taureau, champion junior: Ruban.
7. Taureau, champion senior: Ruban.
8. Taureau, grand championnat: Ruban.
9. Verrat, moins d'un an: \$4, 3, 2, 1.
10. Verrat, 1 an: \$5, 4, 3, 2, 1.
11. Verrat, 2 ans: \$8, 6, 4, 3, 2, 1.
12. Verrat, 3 ans: \$12, 8, 6, 4, 2.
13. Verrat, 4 ans et plus: \$14, 10, 8, 5, 1.
14. Vache, championne junior: Ruban.
15. Vache, championne senior: Ruban.
16. Vache, grand championnat: Ruban.

18. **Jenne troupeau**
Composé d'un taureau et de 3 femelles ayant moins de deux ans—les femelles doivent avoir été produits par l'exposant et lui appartenir: \$10, 8, 5, 3.

19. **Verrat troupeau**
Composé d'un taureau et 4 femelles ayant moins de deux ans, dont 1 présente dans les sections régulières—les femelles doivent avoir été produits par l'exposant et lui appartenir: \$12, 9, 6, 4.

20. **Progéniture senior du père**
3 animaux, tous moins de deux ans—sous réserve de la limite d'âge spécifiée à l'article 11—d'un sexe ou de l'autre; il n'est pas exigé que ces animaux aient été produits par l'exposant ou qu'ils lui appartiennent: \$10, 8, 5, 3, 1.

21. **Progéniture junior du père**
3 animaux ayant moins de deux ans, d'un sexe ou de l'autre, tous ayant été produits par l'exposant et lui appartenant: \$10, 8, 5, 3, 1.

22. **Progéniture de la mère**
3 animaux d'un sexe ou de l'autre—sous réserve de la limite d'âge spécifiée à l'article 11—des animaux doivent avoir été produits par l'exposant mais on n'exige pas qu'ils lui appartiennent: \$10, 8, 5, 3, 1.

CLASSE 55—PARADE

Pour la plus belle parade de 8 à 12 animaux appartenant au même exposant: \$20, 18, 17, 14, 12.
En 1934, les bovins Jerseys auront la préférence lors de la parade générale, le même privilège étant réservé aux autres races, à tour de rôle, pour l'avenir.

Les autres races paraderont dans l'ordre suivant: Canadien, Ayrshire, Holsteins, Shorthorns.

MOUTONS

Comité: X.-N. Rodrigue, surintendant, Evangéliste Poulin, Georges Denis

Règlements spéciaux

1. Tous les moutons doivent être sur les terrains, le samedi, 1er septembre, au plus tard.
2. L'âge des moutons sera calculé au 1er janvier.

CLASSES—60. LEICESTER—61. SHROPSHIRE—62. OXFORDS—63. HAMPSHIRE
Prix offerts: \$170

Sections:

1. Agneau: \$8, 6, 4, 3, 2.
2. Bélier de 1 an: \$9, 7, 5, 4, 3.
3. Bélier de 2 ans et plus: \$8, 6, 4, 3, 2.
4. Agnelle: \$5, 4, 3, 2.
5. Brebis de 1 an: \$9, 7, 5, 4, 3.
6. Brebis de deux ans et plus: \$8, 6, 4, 3, 2.
7. Troupeau—1 bélier, 1 brebis de deux ans, 1 brebis de 1 an et 1 agnelle: \$12, 8, 6, 4, 2.
8. Championnat—bélier un an et plus: Ruban.
9. Championnat—brebis un an et plus: Ruban.

CLASSE 64—CHEVIOTS

Prix offerts: \$70.00

Sections:

1. Agneau: \$4, 3, 2.
2. Bélier, un an: \$6, 4, 3.
3. Bélier, 2 ans et plus: \$5, 3, 2.
4. Agnelle: \$4, 3, 2.
5. Brebis, 1 an: \$6, 4, 3.
6. Brebis, 2 ans et plus: \$5, 3, 2.
7. Troupeau—1 bélier, 1 brebis de 2 ans, 1 brebis de 1 an et 1 agnelle: \$7, 5, 3.
8. Championnat—bélier un an et plus: Ruban.
9. Championnat—brebis un an et plus: Ruban.

PORCS

Règlements spéciaux

1. Les animaux devront être sur les terrains au plus tard, le samedi, 1er septembre.
2. L'âge sera calculé à partir du 1er janvier.

CLASSE 70—YORKSHIRES

Prix offerts: \$274.00

Sections:

1. Verrat, 3 à 6 mois: \$10, 8, 6, 4, 3, 2.
2. Verrat, 6 à 12 mois: \$10, 8, 6, 4, 3, 2.
3. Verrat, 1 an: \$13, 11, 9, 7, 5, 3.
4. Verrat, 2 ans et plus: \$14, 12, 10, 8, 6.
5. Truie, 3 à 6 mois: \$10, 8, 6, 4, 3, 2.
6. Truie, 6 à 12 mois: \$10, 8, 6, 4, 3, 2.
7. Truie, 1 an: \$13, 11, 9, 7, 5, 3.
8. Truie, 2 ans et plus: \$13, 11, 9, 7, 5, 3.
9. Groupe—1 verrot et 2 truies, tous au-dessus de un an: \$15, 13, 10, 7, 3.
10. Championnat—verrot un an et plus: Ruban.
11. Championnat—truie un an et plus: Ruban.

CLASSES 71. BERKSHIRES—72. TAMWORTHES
Prix offerts: \$188

Sections:

1. Verrat, 3 à 6 mois: \$6, 4, 3, 1.
2. Verrat, 6 à 12 mois: \$8, 5, 3, 2.
3. Verrat, 1 an: \$10, 7, 4, 2.
4. Verrat, 2 ans et plus: \$10, 7, 4, 2.
5. Truie, 3 à 6 mois: \$6, 4, 3, 1.
6. Truie, 6 à 12 mois: \$8, 5, 3, 2.
7. Truie, 1 an: \$10, 7, 4, 2.
8. Truie, 2 ans et plus: \$10, 7, 4, 2.
9. Groupe—1 verrot et 2 truies, tous au-dessus de 1 an: \$12, 9, 7, 4.
10. Championnat—verrot 1 an et plus: Ruban.
11. Championnat—truie 1 an et plus: Ruban.

CLASSE 73—PORCS DE MARCHÉ

Prix offerts: \$75.00

Section:

1. Groupe de 3 porcs à bacon finis: \$15, 13, 11, 10, 8, 6, 5, 4, 3.

Fête d'éleveurs à Ste-Anne.

Lundi le 15 juillet, les Eleveurs de Bétail pur sang Ayrshire et Canadien des comtés de Montmagny, l'Islet Kamouraska et Témiscouata se réunissent, en compagnie de leurs Agronomes, à l'École d'Agriculture et à la Ferme Expérimentale de Ste-Anne de la Pocatière.

Comme l'élevage, comporte toujours des problèmes nouveaux pour ceux qui désirent l'exploiter sur une base progressive, cette réunion avait donc comme principal objet l'étude des moyens susceptibles de promouvoir cet élevage dans notre district. L'anxiété de ces cultivateurs spécialisés à puiser aux grandes sources les grands remèdes, les avait fait juger opportun de tenir, encore cette année, leur traditionnelle réunion à ces Institutions Agricoles.

L'arrivée des excursionnistes se fit si ponctuellement qu'elle permit la tenue dans la matinée, d'une session d'affaires non-conjointe des Directeurs des Clubs d'Eleveurs de Bétail Ayrshire et Canadiens. C'est à ces assemblées que furent discutées d'abord les questions d'administration interne des Clubs.

Il fut de plus décidé que les Agronomes spéciaux en élevage fassent au cours de l'automne, une revue des troupeaux pur sang de ces comtés, afin de mieux démontrer aux éleveurs l'application du nouveau système de tatouage, d'y faire en même temps une analyse des certificats d'enregistrement relativement aux sujets et de mieux leur expliquer la régie des records privés.

C'est aussi à cette occasion que surgit la réorganisation du Club d'Ayrshire de Ste-Anne par l'élection de neuf Directeurs qui sont: MM. Augustin Guillemette, (St-François), Lauréat Boulanger, (Montmagny), et G.-F. Fournier, (Montmagny), pour le comté de Montmagny; MM. Wilfrid Caron, (L'Islet), Prosper L'Italien, (St-Pamphile), et Luc Castonguay, (St-Roch), pour L'Islet; MM. J.-A. Ste-Marie, (Ste-Anne), et J.-J. Bélanger, (St-Alexandre), pour Kamouraska; M. Arsène Malenfant, (Notre-Dame du Lac), pour Témiscouata.

À la suite des pourparlers d'administration, il y eut visite des troupeaux de l'École d'Agriculture, suivie d'un concours d'expertise pour les éleveurs de ces deux races respectives. Des prix furent généreusement offerts par les associations canadiennes de bétail Ayrshire et Canadien, et accordés aux concurrents suivants: MM. Luc Dionne, Xavier Picard, Ludger Caron, pour le bétail ayrshire; MM. Rosario Voyer, A.-N. Labrie, Lauréat Boulanger, G.-F. Fournier et Théophile Bonenfant pour le bétail canadien.

Tous les visiteurs profitèrent grandement de ces quelques heures de délibérations et démontrèrent beaucoup d'intérêt aux explications fournies par MM. J.-A. Ste-Marie et J.-R. Proulx sur les grandes lois et points sur lesquels repose l'appréciation du bétail laitier.

Comme il était opportun de récompenser le travail bien accompli, le groupe se mit alors en route vers la Ferme Expérimentale pour y prendre un succulent et substantiel goûter. Il faisait alors bon de joindre l'agréable à l'utile sous la direction de guides aussi aimables et aussi bien éclairés que sont les officiers de cette Station Expérimentale.

Monsieur J.-A. Ste-Marie, Régisseur, souhaila la bienvenue avec beaucoup d'appoint et déclara toute sa satisfaction de la façon dont la fête se déroulait. À la vue l'autant de contentement et d'intérêt, il est agréable d'entreprendre les autres étapes de la journée, dit-il. Il signala principalement la nécessité qu'il y a pour tout éleveur progressif d'améliorer ses pâturages et d'avoir une luzernière pour faire du Livre d'Or. Il passa en revue les plus simples et les plus encourageantes méthodes de rajouter nos pacages appauvris, même ruinés, et qui sont cependant la grande source d'alimentation de tous nos troupeaux; pour plus de la moitié d'une année. Le chemin qui mène le plus directement à l'insuccès, nous assure-t-il, est celui qui cherche à développer de bons sujets, sans chercher à augmenter la production de nos pacages actuels.

Il recommande hautement aux Eleveurs d'adopter le nouveau système de tatouage, et complète ses instructions par une démonstration de tatouage et sur la façon de coucher "poliment" un animal afin de lui éviter toutes blessures et pour simplifier les traitements tels que la taille de la corne, des pieds ou autres.

Monsieur F. Champagne, agronome régional réitéra toute son ambition à aider les Eleveurs et se dit satisfait de l'ampleur qu'acquiert le placement des taureaux pur sang, puisqu'une telle politique est la base fondamentale d'une exploitation payante en élevage. Quel que soit le dévouement des Agronomes, dit-il, la marche ascendante de l'amélioration de nos troupeaux ne se continuera que si nous recevons de la part des cultivateurs tout le support, l'intérêt et la loyauté dignes de leurs œuvres passées. Seule la coopération entre les cultivateurs et les techniciens agricoles amènera la solution aux difficultés épineuses qui s'amènent chaque jour. Il décrit les éleveurs de bétail pur sang comme des modèles dans leur localité respective et il les invite à s'intéresser aux deux grands problèmes de l'amélioration des pâturages et de la création des luzernières.

Monsieur Andréa St-Pierre, Secrétaire de la Société des Eleveurs de Bétail Canadien, recommande aux Eleveurs de payer leur cotisation avant l'automne afin de permettre une meilleure répartition des subsides de la Société Nationale, et par là, grossir les primes d'encouragement pour notre Province. Généralement nous payons les derniers, et comme conséquence, nous ne recevons pas une part équitable en rapport avec nos versements. Il répète encore que le contrôle laitier est indispensable pour quiconque veut connaître à fond son troupeau—les sujets non contrôlés sont toujours méconnus par le propriétaire—et il signale en passant que les primes augmenteront à l'avenir pour les sujets ayant des records officiels à leur crédit.

En vue de mieux éclairer toutes les

(suite à la page 309)

**Vous n'avez pas la peine d'écrire
Utilisez ce coupon d'abonnement**



Le Bulletin de la Ferme, Liée,
Case 159, E.P. St-Roch, Québec, P. Q.
(Section des abonnements).

Messieurs:

Je joins la somme de en bon de poste en paiement de ans d'abonnement au "BULLETIN DE LA FERME".

ANNEES Nom
REÇU LE R.R. No.
 27-SEP. 1976 Bureau de poste
 BIBLIOTHÈQUE NATIONALE Compté Province
 DU QUÉBEC N.B. En adressant ce coupon cette semaine vous pouvez régler votre année courante et l'arrérage, s'il y a lieu, au taux de 50c par année. Profitez-en.

PER
B-226

LE
B

COOPÉRATIVE
INDUSTRIELLE
PARA
LES J

VOLUME M

LA



Les battes
brevetés, font
Elles sont au

Nos battes
et leur réputation



TO

LA